

# Conseil de gestion du 10 septembre 2024

## Délibération n°2024-005

### Approbation du rapport d'activité 2023

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 059/2024 du 26 mars 2024, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition du rapport d'activité 2023 ;

### Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activité 2023.

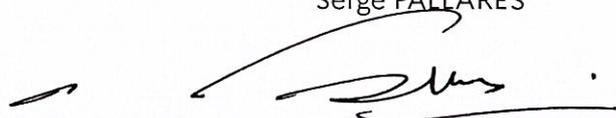
## Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

## Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Pallares', with a long horizontal stroke extending to the right.

Président du conseil de gestion



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION



## DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

P. 3

**Le mot du  
président**

P. 4

**Les actions  
phares**

P. 6

**La gouvernance**

P. 9

**État d'avancement du plan de gestion**

*Axe stratégique 1*

**PROGRESSER DANS LA PROTECTION DES  
HABITATS ET DES ESPÈCES**

*Axe stratégique 2*

**PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE  
CULTUREL MARITIME**

*Axe stratégique 3*

**RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET AMÉLIORER LA  
QUALITÉ DU MILIEU**

*Axe stratégique 4*

**ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE SUR LES ENJEUX  
DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'ESPACE LITTORAL ET MARIN**

P. 40

**Communication et sensibilisation**

P. 41

**Annexes**

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Serge Pallarès

Président du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

*L'année 2023 aura été marquée par la **sécheresse** et toutes les questions qu'elle a posées sur la gestion de la ressource en eau du département. Pour le Parc c'est l'utilisation de l'eau dans la gestion portuaire qui a été discutée. L'UVPO a été très impliquée dans le rôle exemplaire attendu des ports de plaisance sur ces économies d'eau. L'examen d'un avis technique sur la première unité de désalinisation sur Port-Vendres a permis d'ouvrir le débat en conseil de gestion sur la mobilisation de ce type de solution non sans risque sur le milieu marin.*

*En juin 2023 se terminait le long processus de concertation autour du projet d'**extension de la réserve marine**, conduit par le département avec l'appui du Parc. C'est un périmètre étendu du cap Béar au cap Cerbère qui conduira à plus que doubler sa surface actuelle, incluant deux nouvelles zones de protection renforcée. Passer à l'étape d'un décret modifié nécessitera le dépôt d'un dossier dans une instruction nationale de l'ordre de deux ans minimum. La définition du*

*cadre de coopération dans lequel sera envisagée la gestion de cette extension reste à formaliser entre le Parc et le département – gestionnaire de la réserve. Ce travail s'inscrit pour la côte rocheuse dans le déploiement des zones de protection forte (ZPF) dont l'ambition est fixée par la stratégie nationale des aires protégées.*

*Deux autres actualités auront marqué cette année écoulée. D'abord le lancement d'une **commission nationale de débat public sur la planification maritime** réunissant la double ambition de fixer un cap au développement de l'éolien offshore et celui de trouver 5 % de la façade à classer en ZPF. L'État, en amont de ce débat, est venu présenter au conseil de gestion l'implantation retenue pour l'appel à projet N°6 et son extension de 500 MW qui empiètera sur la frontière nord du Parc. Un autre sujet majeur a pris corps en 2023 : celui de la **pêche de loisir**. Un nouveau cadre réglementaire a été adopté à l'unanimité par le conseil de gestion après un long processus de concertation en GT pêche, qui verra sa mise en place en 2024.*

# Focus : les actions phares

Inauguration de la filière de recyclage des filets usagés  
© Marie Morineaux / Office français de la biodiversité



## Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Plusieurs actions ont été menées : sur les herbiers de posidonie avec l'observation de la floraison d'une part et l'évaluation de l'état écologique des herbiers de la côte Vermeille d'autre part ; sur les canyons profonds par la réalisation de deux campagnes océanographiques ; sur les fonds meubles par l'acquisition de connaissances de la faune et de la flore ; sur les fonds rocheux pour la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées sentinelles.

### AXE 1, PROJET 4



Cnidaire  
© Office français de la biodiversité

## Lancement du recyclage des filets de pêche professionnels usagés

Sur le territoire du Parc, la quantité de filets de pêche usagés a été estimée à 2,8 tonnes par an pour les 45 pêcheurs petits métiers du Parc. La filière de recyclage sur le territoire du Parc mise en place fonctionne grâce à l'implication de nombreux acteurs. Pionnière en Occitanie, cette démarche devrait être étendue.

### AXE 3, PROJET 3



Trait de côte à 2050  
© Léa Normand / Office français de la biodiversité

## Evaluation de l'évolution du littoral de la côte rocheuse à 2050

Avec un littoral essentiellement rocheux, la côte Vermeille présente de nombreuses plages de poche distribuées le long du littoral, entre les communes d'Argelès-sur-Mer et de Cerbère. L'objectif de l'étude est de compléter les travaux les plus récents sur l'évaluation historique des vitesses de recul ou d'avancée du trait de côte, et d'envisager une projection de sa position à l'horizon 2050.

### AXE 4, PROJET 7



## Concertation autour de l'encadrement de pêche de loisir

Une diminution de 56 % du nombre de poissons capturés par la pêche de loisir sur la côte Vermeille a été observée par les scientifiques. Face à ce constat et suite aux délibérations votées en conseil de gestion, le groupe de travail pêche a élaboré des mesures techniques à intégrer au cadre de gestion encadrant la pêche. Le processus de concertation s'est déroulé sur 2 ans.

—  
AXE 4, PROJET 12

## Bilan et prospective à mi-parcours pour le conseil de gestion

Afin de co-construire avec les membres du conseil de gestion les priorités stratégiques pour la seconde moitié du plan de gestion, une journée de travail a été organisée autour d'un débat, du vote d'une motion et d'ateliers sur le thème : « Comment réduire les pressions des activités humaines sur les écosystèmes du Parc dans les 7 prochaines années ? ».

—  
AXE 4, PROJET 17



## Ouverture de l'exposition grand public au Biodiversarium

Depuis sa création, le Biodiversarium réserve un espace au Parc naturel marin. Ouverte en avril 2023, l'exposition vise à faire connaître les principaux habitats retrouvés au sein du Parc et les pressions auxquelles ils font face. Un sous-marin permet à deux personnes de jouer à rechercher des trésors naturels dans les paysages sous-marins virtuels. Un focus est posé sur les herbiers de posidonie et le golfe du Lion.

—  
AXE 4, PROJET 21



Pêcheur de loisir  
© Emmanuelle Rivas



# La gouvernance



## LES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL DE GESTION

2023 aura été une année bien remplie en terme de réunion des instances de gouvernance du Parc. En plus des trois habituelles sessions du conseil de gestion, il faut noter une journée d'atelier autour de la vision prospective du plan de gestion en avril et une session extraordinaire dédiée à la présentation de l'AO6 sur les éoliennes en octobre. Un seul bureau, qui se sera positionné favorablement sur le projet de réserve de biosphère transfrontalière. Chacune de ces réunions a rassemblé une belle participation et une présence de haut niveau des services de l'Etat, qui témoignent de leur dynamisme. Ce succès prend ancrage dans l'importance des sujets débattus, l'investissement de son président et dans la qualité des dossiers examinés.

Conseil de gestion du Parc  
© Office français de la biodiversité

Nom du groupe de travail	Mandats (extraits)	Nombre de réunions
<b>GT Pêche</b> <b>Co-animation :</b> Mme Maria Ruysen (Ifremer) et Mme Lauriane Vasseur	Créer de l'unité, de la cogestion dans le Parc autour des enjeux de pêche au service de la ressource, des filières d'exploitation et de la protection du milieu marin et ce, à partir de trois axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et gestion des ressources halieutiques</li> <li>• Gestion et réglementation</li> <li>• Valorisation de la filière pêche</li> </ul>	1
<b>GT ZPF (zones de protection forte)</b> <b>Co-animation :</b> M. Philippe Lenfant (UPVD-CEFREM) et Mme Pauline Lapostolle)	Accompagner et expertiser le processus de renforcement de la protection suivant quatre axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délimitation des sites à enjeux sur la base des connaissances scientifiques ;</li> <li>• Analyses des pressions/impacts des différentes activités pour la construction d'un argumentaire partagé par site ;</li> <li>• Prise en compte des incidences économiques et sociales (bénéfices des mesures de protection et mise en place de mesures d'accompagnement éventuelles) ;</li> <li>• Evaluation des effets (écologiques et économiques) de la protection à moyen et long termes.</li> </ul>	0  Participation des membres du GT aux ateliers de concertation pour le projet d'extension de la Réserve

## LES GROUPES DE TRAVAIL

Le conseil de gestion a adopté le principe de confier des mandats à des groupes de travail (GT) constitués par délibération, de telle sorte que cette représentation du conseil explore et traite un sujet défini. Parmi les deux GT en place, seul celui dédié à la pêche s'est réuni en 2023 pour travailler sur l'évolution de la réglementation de la pêche de loisir. Le GT sur les zones de protection forte, eu égard à la dynamique initiée sur le projet d'extension de la réserve marine dans laquelle est impliqué le Parc, a été momentanément mis en pause. Les membres du GT ont participé aux ateliers de concertation, la démarche s'étant achevée au mois de juin 2023.

## LES AVIS CONFORMES, SIMPLES ET TECHNIQUES

Le nombre de sollicitations du Parc pour avis a été de 49 en 2023. Ce chiffre est équivalent à celui des années précédentes. Seuls des avis techniques, rendus par le Directeur délégué, ont été élaborés. Il s'agit pour l'essentiel de renouvellements d'AOT pour des manifestations sportives (20 : parcours de randonnées VNM, concours de pêche, etc.), des mouillages individuels (6) ou à des fins scientifiques (2).

L'annexe 1 récapitule les avis rendus

## L'EQUIPE ET LES MOYENS LOGISTIQUES

Cette année encore, il y a eu des changements substantiels dans l'équipe du Parc en 2023 notamment en raison de départs de titulaires et la possibilité de n'en remplacer qu'un... mais aussi du recrutement en CDD sur projet et ESC de plusieurs agents. Ainsi les mouvements de personnes ont été les suivants :

- Du 02/01/2023 au 31/03/2023, Léa BEAUCOURT en remplacement d'Aurélié JOU (congé de maternité)
- Du 01/02/2023 au 26/09/2025, Léa NORMAND en contrat d'apprentissage en communication
- Le 15/03/2023, arrivée de Louise DALISSON, CDD de renfort en tant que chargée de mission appui au déploiement du projet MOUVBLUE
- Le 01/04/2023, départ de Victoria MAGENTI, chargée de mission Patrimoine culturel (retraite)
- Le 01/12/2023, arrivée de Nolwenn MIGNOT, en contrat d'apprentissage mission « patrimoine culturel »
- Le 01/09/2023, départ de Romain HUBERT, chef d'unité du service Opérations
- Le 01/10/2023 arrivée de Julien MOLTO, chef d'unité, service Opérations
- Le 01/09/2023, arrivée d'Emilie PASERO, chargée de mission qualité de l'eau

Les services civiques :

- Louisa BERAUD (du 13/04/2023 au 12/12/2023)
- Noéline AMILHAT (du 13/04/2023 au 12/12/2023)
- Franck CAZES (du 15/05/2023 au 14/01/2024)

Durant 2023, il y a eu 11 différents stagiaires (niveau 3<sup>e</sup> à Licence)

Budget initial 2023 (autorisation d'engagement) : **1 293 656 €** (hors masse salariale et loyer) et budget exécuté : **1 078 783 €**

Véhicules de service : « Clio », « 3008 », « Yaris », « Kangoo (2) », « Trafic », « Rifter »

Moyens à la mer : SRA 7,50 m – « Cap alla » ; vedette de 12 mètres - « Mobula »



## PARTENARIATS ET PARTICIPATION À DES INSTANCES DE GESTION (NON EXHAUSTIF)

Le Parc poursuit sa participation à diverses instances du territoire et au-delà. Il participe au comité consultatif de la réserve marine de Cerbère- Banyuls, ainsi qu'à son conseil scientifique. Il siège dans le CELMO (Comité État Littoral Mer Occitanie) placé sous l'autorité du préfet de région qui coordonne l'action de l'État sur le littoral et en mer, où convergent de nombreuses politiques publiques. Il siège au sein de l'OBSCAT qui suit la dynamique du littoral sur la côte sableuse. Il poursuit son partenariat avec la commune

d'Argelès-sur-Mer – gestionnaire de la réserve du Mas Larrieu - sur la cogestion du site Natura 2000 mixte « Embouchure du Tech et grau de la Massane ». Le président du conseil de gestion du Parc siège au Parlement de la mer et au Conseil maritime de façade. L'UVPO a intégré un représentant du Parc à son conseil d'administration. Le conseil de gestion a désigné Annie PEZIN – élue de la commune d'Elne - au comité régional biodiversité.

## TABLEAU DE BORD ET INDICATEURS

Le Parc ne dispose toujours pas d'un set d'indicateurs important, la priorité ayant été donnée à la mise en œuvre du plan de gestion. Le développement et la mise au point des indicateurs nécessitent un investis-

sement en temps important qui, en l'absence d'une personne dédiée, ne se mettra en place que petit à petit. Pour autant, certains indicateurs sont déjà opérationnels.

### Concernant la gouvernance, deux indicateurs sont en place depuis plusieurs années :

#### Indicateur « Mobilisation du conseil de gestion »

Le nombre de réunions du bureau et du conseil de gestion a légèrement diminué en 2023 du fait que le bureau ne s'est réuni qu'une seule fois au mois de mai. Toutefois, l'indicateur, qui prend en compte les réunions « formelles » qui se sont déroulées ne reflète pas la mobilisation des membres du conseil de gestion au cours de l'année. En effet, un séminaire a été organisé au mois d'avril pour travailler avec le conseil de gestion sur les mesures de protection à engager compte tenu des défis à venir, liés notamment au changement climatique. Ce temps de travail a abouti à une motion, votée à l'unanimité moins une voix, lors de la session du 6 juillet 2023.

La motion est la suivante :

« Nous, membres du conseil de gestion et partenaires du Parc, informés et conscients des enjeux de conservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire du Parc marin et des bouleversements profonds qu'annoncent les effets du changement climatique déjà amorcés, qui s'ajoutent à d'autres menaces comme la pollution ou l'artificialisation, nous prenons l'engagement de répondre à l'urgence en agissant avec détermination et de façon collégiale sur les 7 prochaines années du plan de gestion pour réduire significativement les pressions qui mettent en danger la résilience de nos écosystèmes. »

MOBILISATION DU CONSEIL DE GESTION	NIVEAU D'EXIGENCE					
	« Une mobilisation forte et équilibrée du conseil de gestion »					
Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon	Confiance
Indices « Nombre de réunions »			3			100%
Indices « Présences »			3			100%
Indicateur 2023			3			100%

#### Indicateur « Fonctionnement interne du Parc »

Le fonctionnement du conseil de gestion est évalué à partir des questionnaires anonymes fournis en séance à l'ensemble des membres du conseil de gestion lors de chaque session. Pour rappel, le questionnaire est scindé en deux parties, la première concerne la qualité des débats, l'équilibre de la prise de parole par les participants, etc. La seconde partie concerne l'accompagnement des membres du conseil de gestion par l'équipe technique et les délais de mise à dispo-

sition des documents fournis, leur compréhension pour permettre la prise de décision, etc.

Comme en 2022, l'indicateur du fonctionnement du conseil de gestion est considéré comme très bon. Toutefois, le nombre de membres du conseil de gestion qui répond au questionnaire en fin de séance est de moins en moins élevé. Le taux de réponse est passé de 57% en 2022 à seulement 42% en 2023.

FONCTIONNEMENT INTERNE DU PARC	NIVEAU D'EXIGENCE				
	« Un conseil de gestion pleinement fonctionnel et dans l'anticipation »				
Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Indices « Fonctionnement du conseil »					5
Indices « Accompagnement du Parc »					5
Indicateur 2023					5

## Concernant la finalité du plan de gestion « Faire du Parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin... », deux indicateurs sont opérationnels.

### Indicateur « Productions scientifiques »

Cet indicateur, qui comptabilise sur 3 années glissantes le nombre de publications, ouvrages scientifiques ou présentations lors de colloques, pour lesquels le Parc a participé ou est cité, a légèrement augmenté en 2023, atteignant un total de 31 publi-

cations sur la période 2021-2023. Il est donc classé comme bon pour la première fois depuis 2016, ce qui semble montrer l'attractivité croissante du Parc pour les études scientifiques.

PRODUCTION SCIENTIFIQUES	NIVEAU D'EXIGENCE « Un parc reconnu comme territoire d'étude avec au moins 40 productions scientifiques ou de gestion sur 3 années glissantes »						
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon	Confiance
	Indicateur 2023				4		100%

### Indicateur « Actions de diffusion »

Le nombre d'actions de diffusion pour l'année 2024 a été de 46 ce qui est un peu inférieur à celui de 2022 (56). Il s'agit soit d'interventions orales (conférences) ou écrites (rédaction d'articles, post Facebook) partageant des résultats d'acquisition

de connaissances ou de valorisation de cadres de gestion, d'outils ou de méthodes. L'indicateur est au niveau « très bon » ce qui met en évidence le travail fait par le Parc pour le partage des informations auprès du public et des acteurs du Parc.

ACTIONS DE DIFFUSIONS	NIVEAU D'EXIGENCE « Un parc reconnu comme territoire de partage avec au moins 60 actions de diffusions sur 3 années glissantes »					
	Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
	Indicateur 2023					5



### Indicateur « Qualité des eaux de baignade »

La qualité sanitaire des eaux de baignade sur le territoire du Parc est passée au niveau « bon » en 2023, avec 18 dépassements de seuils ANSES sur l'ensemble des prélèvements et donc, un score de l'indice « alertes sanitaires » sur l'année qualifié de

« moyen ». Cette augmentation des « alertes sanitaires » n'est à ce jour pas expliquée, et une attention particulière sera portée sur la qualification de l'origine de ces pollutions sur l'année 2024.

QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE	NIVEAU D'EXIGENCE					
	100 % des zones de baignades recensées au moins en qualité « bonne » dont 95 % en qualité « excellente »					
Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon	
Indices « Qualité "bonne" »					5	
Indices « Qualité "excellente" »					5	
Indices « Alertes sanitaires »			3			
Indicateur 2023					4	

### Indicateur « Tursiops »

L'indicateur « Tursiops » permet d'évaluer l'évolution de la présence du grand dauphin Tursiops truncatus dans un périmètre donné, par renseignement de l'abondance relative de l'espèce et de la surface qu'elle occupe. Cet indicateur de tendance s'appuie sur les données récoltées lors de campagnes en

mer dédiées moyennées sur une période de 3 ans. Les valeurs seuils des deux indices qui le composent, ont été déterminées à partir des données des 5 premières années de suivi. Le score, de moyen, obtenu pour 2023, signifie qu'il n'y a pas eu d'évolution notable entre 2021 et 2023.

TURSIOPS	NIVEAU D'EXIGENCE					
	Maintien de la capacité d'accueil pour toutes les espèces de cétacés fréquentant le Parc					
Scores	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon	
Indices « Abondance relative »			3			
Indices « Aire d'occupation »			3			
Indicateur 2023				3		

# État d'avancement du plan de gestion

## Axe stratégique 1

### PROGRESSER DANS LA PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

#### Projet 1

#### Étude et suivi de la mégafaune

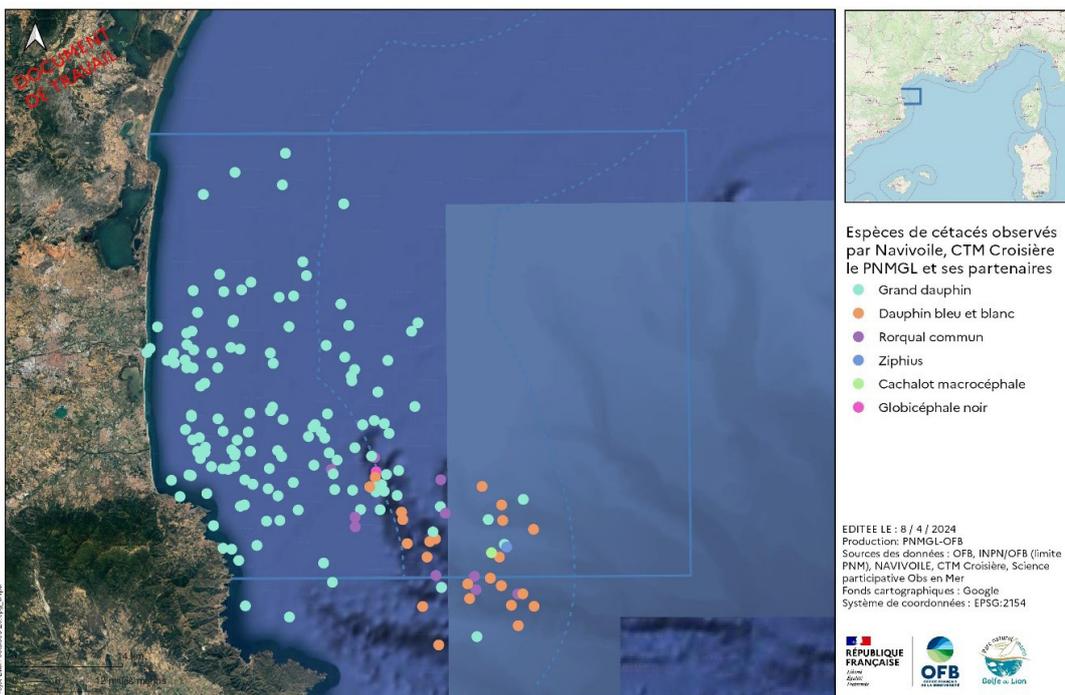
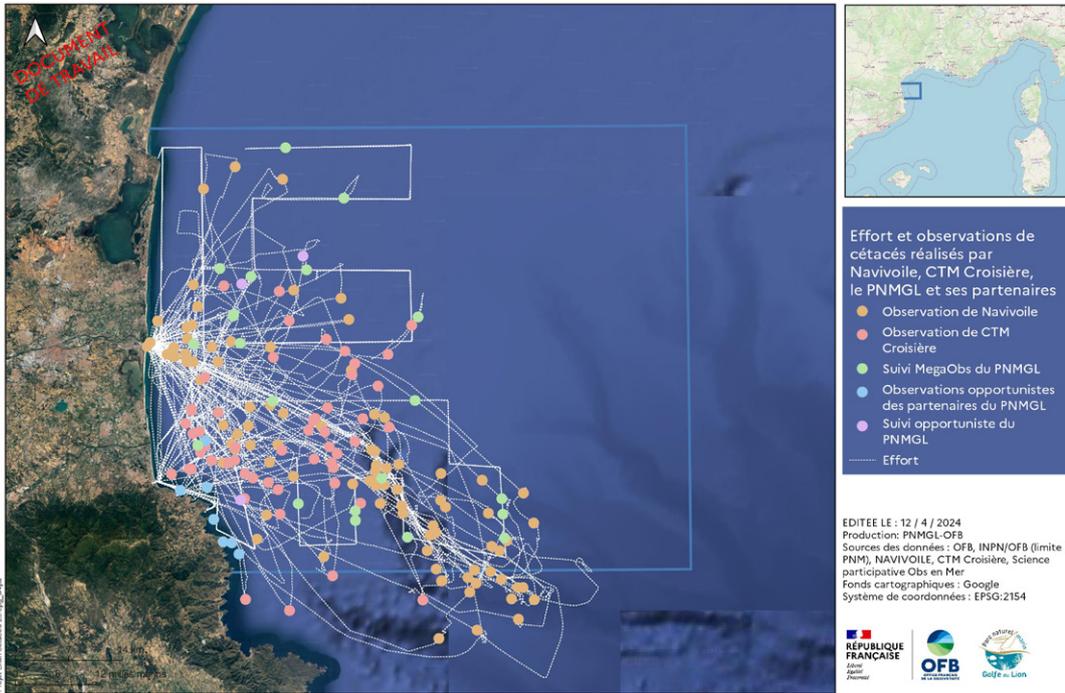
Le suivi des populations de cétacés a débuté en 2018 sur l'ensemble du Parc et comportait chaque année deux campagnes en mer. A partir de l'été 2022, la fréquence de ces campagnes est passée de semestrielle à trimestrielle. Elles permettent également d'acquérir des connaissances sur d'autres compartiments que la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques, macroplancton), les activités anthropiques et les macrodéchets. Elles représentent, pour 2023, 87 heures d'effort d'échantillonnage, 1 311 km parcourus et 1 788 observations réalisées, tous compartiments confondus. La partie la plus au large du Parc (20-35 MN) n'a, cette année encore, pas pu être prospectée, faute de navire approprié. Néanmoins, l'indicateur Tursiops permettant d'évaluer l'état des populations de grand dauphin a été calculé indiquant un statut de moyen pour la période 2021-2023. L'indicateur cétacés n'a, quant à lui, pas été renseigné, la majeure partie du talus n'étant pas accessible. A ces quatre campagnes de suivi protocolé s'ajoute une sortie dédiée à la photo-identification du grand dauphin. Ces dossiers photos sont partagés avec MIRACETI qui centralise et traite ces données à l'échelle de la façade.

Depuis 2022, les deux opérateurs labellisés High Quality Whale Watching saisissent leurs données en autonomie, sur des iPad fournis par le Parc, ce qui facilite grandement le partage des informations entre les différents acteurs. De plus, deux contributeurs actifs via le site « Obs en Mer » (en sciences participatives) saisissent également leurs observations de cétacés en étant rattachés au Parc. Au total pour 2023, ce sont 188 observations de cétacés qui ont été faites dans le périmètre du Parc, par les opérateurs professionnels labellisés ainsi que le Parc et ses partenaires. La majorité de ces observations correspond à des groupes de grand dauphin sur le plateau continental puis de dauphin bleu et blanc et de rorqual commun au niveau du canyon Lacaze-Duthiers, zone du Parc au-dessus du talus continental concentrant l'effort de prospection. A noter, les observations d'un cachalot macrocéphal, d'un groupe de plus de 50 individus de Globicéphale noir et une observation incertaine de Ziphius, là aussi au niveau du canyon Lacaze-Duthiers.



*Tursiops truncatus*  
© Romain Hubert / Office français de la biodiversité

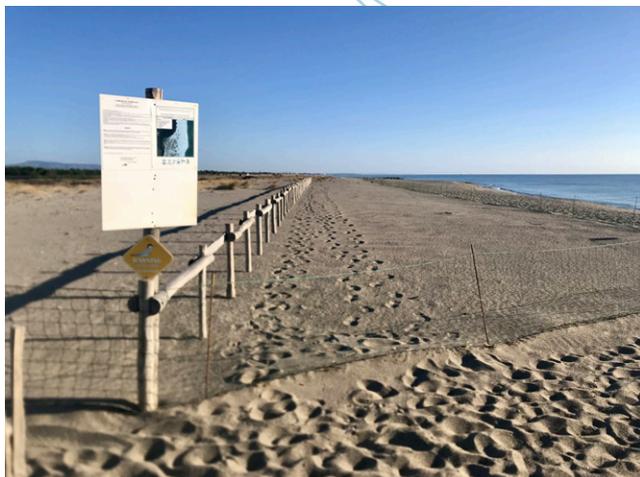
## Observations cétacés : bilan 2023



Les agents du Parc, membres du RNE (Réseau National Echouage) et du RTMMF (Réseau Tortues Marines Méditerranée Française), sont intervenus cette année, avec la gendarmerie maritime, sur quatre échouages de Grand dauphin. Le premier se situait sur la commune de Leucate en février, deux autres en août à Elne et à Canet et de nouveau à Leucate en octobre. Concernant les tortues marines, 2023 a vu une augmentation des tortues caouannes échouées. Cinq tor-

tues caouannes furent retrouvées échouées, quatre à Barcarès et une à Leucate.

2023 aura également été une année exceptionnelle de fréquentation et de pontes de tortues marines sur le littoral méditerranéen français. Ainsi, 14 pontes (et 7 émergences de tortues nouveaux-nés) ont été constatées : 9 sur le littoral continental et 5 en Corse (à comparer avec une seule ponte en 2022.)



## Projet 2

### Protection des oiseaux nicheurs

2023 est la quatrième année de déploiement de l'opération « Attention, on marche sur des œufs ». A Torreilles, d'avril à août, 20 000 m<sup>2</sup> ont été délimités par des filets de mise en défens sur la dune de l'embouchure du Bourdigou pour provisoirement préserver le site de tout passage, ceci afin de permettre à deux espèces d'oiseaux protégés : gravelot à collier interrompu et sterne naine, de pouvoir nicher et élever leurs poussins.

Au final, les résultats furent décevants à cause de dérangements humains et du non-respect de la mise en défens, pourtant bien visible et expliquée via des affiches.



MouvBlue - © Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité

Financé par



## Projet 3

### Acquisition de connaissances sur le cycle de vie du requin peau bleue

Le projet MOUVBLUE, mené avec l'IFREMER et le CRIOBE, s'intéresse au cycle de vie du requin peau bleue. En 2023 le renfort d'un agent, Louise Dalisson, a permis de coordonner l'ensemble des actions, d'assurer les échanges avec les scientifiques pour préparer les opérations et de former les agents du Parc. Douze sorties ont été effectuées par le Parc grâce à un guide de pêche et aux clubs de pêche locaux, pour 13 requins marqués et échantillonnés. Pour l'IFREMER, ce sont 8 sorties réalisées pour 21 requins marqués (dont 9 marques satellitaires) et 6 requins échantillonnés, grâce aux pêcheurs professionnels.



## Projet 4

### Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

En 2022, après un été particulièrement chaud et suite aux floraisons massives de posidonie constatées notamment en PACA, le GIS Posidonie a proposé aux gestionnaires d'AMP de contribuer à documenter ce phénomène relativement peu quantifié jusqu'à présent et de regrouper les observations. La floraison est qualifiée d'exceptionnelle en Méditerranée française bien que plus faible et avec relativement peu de fruits produits sur nos côtes.

L'état écologique des herbiers de posidonie de la côte Vermeille a été évalué, en 2023, pour la seconde fois, grâce à l'indicateur nommé EBQI (Ecosystem-Based Quality Index), intégrant dans sa conception l'ensemble de l'écosystème (plante, poissons, invertébrés, etc.). Cette évaluation, réalisée en partenariat avec la Réserve et le GIS Posidonie, comporte maintenant 10 stations (8 en 2020, ajout des herbiers d'Oullestrel et de Tancade). La note moyenne obtenue cette année est de 5,27. Tous les herbiers, hormis celui de la réserve intégrale qui est en bon état, sont qualifiés de moyen. En 2020, les herbiers avaient obtenu une note moyenne de 5,10. Seule différence : l'herbier du Racou avait été évalué comme médiocre. Cette deuxième année d'évaluation de l'état écologique permet de calculer les deux premiers indices de l'indicateur « Posidonie », l'EBQI moyen et la perte de qualité basés sur l'évolution des notes de chaque herbier entre deux évaluations. La moyenne des EBQI pour 2023 est qualifiée de moyen et la perte de qualité est faible car un seul herbier, celui du pin parasol (réserve intégrale), a vu son score diminuer de plus de 0,5.

Deux campagnes en mer de recherche et d'exploration des canyons ont pu être réalisées en 2023. La première, PLASCORE, pilotée par le LECOB de l'OOB s'intéresse à l'impact du plastique sur les récifs de coraux profonds du canyon Lacaze-Duthiers. De nombreuses opérations étaient programmées : prélèvement de spécimens, suivi des colonies de référence, cartographie des massifs et des déchets, carottage des sédiments, filtration de la colonne d'eau... Les expérimentations en laboratoire et les traitements de données sont maintenant en cours. La seconde cam-

pagne en mer, ECALION, pilotée par le Parc avec les moyens nautiques et techniques de SAAS Offshore, a permis d'explorer la biodiversité des trois canyons et des deux roches profondes du Parc à l'aide de robots téléopérés. Le programme initial de la mission a été dépassé et ce sont 23 plongées qui ont pu être effectuées, représentant 67 heures d'observation, 2 258 photos HD prises en direct et 14 heures de vidéos HD. Le traitement des données reste à faire mais la campagne apporte d'ores-et-déjà de nouvelles occurrences pour certaines espèces dans ces canyons ainsi que de nouveaux secteurs récifaux.

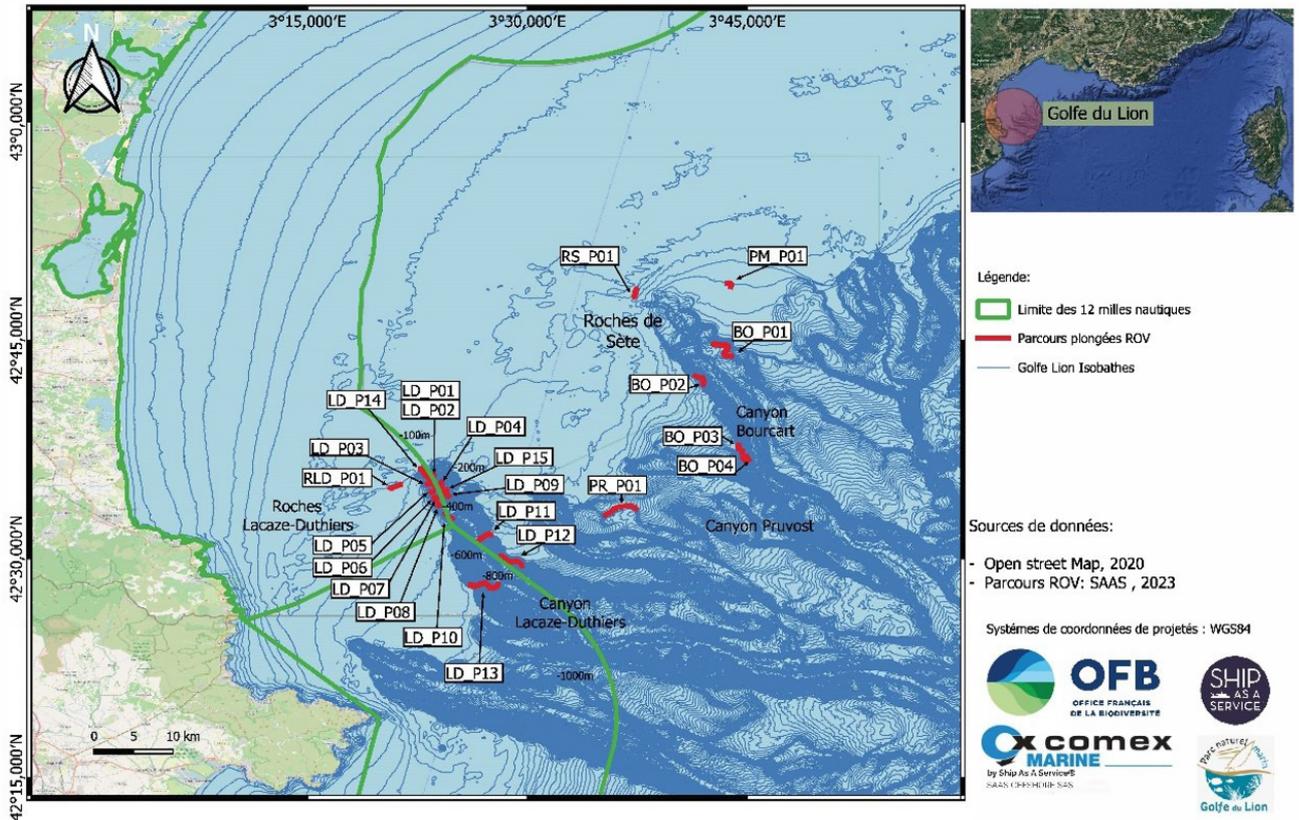
Le Muséum national d'histoire naturelle, de par sa mission d'acquisition de connaissance de la faune et de la flore, est venu explorer la biodiversité des fonds meubles du Parc. Ainsi, pendant une quinzaine de jours, scientifiques, professionnels de la mer et taxonomistes se sont retrouvés pour échantillonner et identifier des espèces dans un laboratoire temporaire à Leucate.

Le Parc a de nouveau été le site pilote pour le développement d'un protocole de surveillance des zones d'introduction d'espèces non-indigènes testé cette année dans le port de Leucate ainsi que dans la lagune, partenariat mis en place depuis 2021 avec PatriNat et l'Université de Bordeaux. Un nouveau partenariat a été établi avec MARBEC de l'Université de Montpellier pour la mise en place d'un réseau d'AMP sentinelles pour un suivi à long terme des fonds rocheux au travers des communautés de poissons et de crustacés détectables par ADN environnemental. En comprenant les stations situées dans la réserve, ce seront sept secteurs suivis une à deux fois par an pendant au moins six ans.

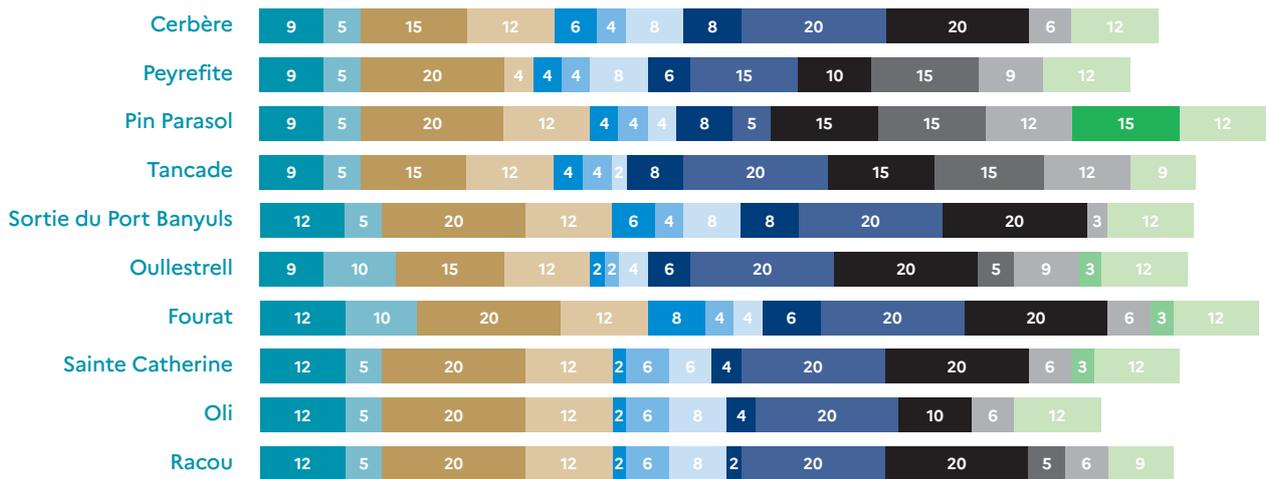


Faune des canyons sous-marins - © Office français de la biodiversité

### Projet Lion : localisation des parcours de plongées réalisées



### Evaluation de l'état écologique des Herbiers de posidonie en 2023



- 1 P. oceanica rhizomes et racines
- 2a P. oceanica feuilles
- 2b P. oceanica feuilles
- 3-4 Macrophytes épibiontes
- 5 Filtreurs benthiques (Pinna nobilis)
- 6a Autres filtreurs et suspensivores benthiques
- 6b Autres filtreurs et suspensivores benthiques
- 7 Litière détritique
- 8 Détritivores benthiques
- 9a Herbivores 1
- 9b Herbivores 1
- 10 Poissons prédateurs d'invertébrés, omnivores, céphalopodes
- 10-11-12 Poissons
- 11 Poissons piscivores
- 12a Poissons planctonophages
- 12b Poissons planctonophages
- 13a Oiseaux marins
- 13b Oiseaux marins



Mérou - © Romain Hubert / Office français de la biodiversité

## Projet 5

### Suivis des espèces réglementées

Le Parc fait partie du programme de suivi « Corb et Mérou » de la façade méditerranéenne consacré à l'évaluation de l'efficacité des arrêtés portant réglementation de la pêche pour une gestion durable de ces espèces et pour lequel il est l'une des 3 zones témoins continentales depuis 2015. Ces comptages en plongée ont contribué à l'élaboration des éléments scientifiques éclairant la décision du conseil maritime de façade de Méditerranée qui a abouti au renouvellement, fin 2023, des deux arrêtés pour une durée de 10 ans. Enfin, une dernière année de mesures par acoustique passive a été réalisée pour le projet d'étude de l'impact du bruit sur ces deux espèces en partenariat avec CHORUS et la réserve.

## Projet 6

### Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

Depuis 2016 le Parc est gestionnaire d'une zone de mouillages (ZMEL) comprenant 52 bouées installées à l'attention des différents usagers. Comme depuis 2 ans, une importante stratégie de communication a été mise en œuvre avant la saison : conférences, distribution de supports d'informations (flyers, cartes, autocollants) auprès des capitaineries et offices de tourisme et communication via les médias. Deux personnes ont été recrutées spécifiquement pour réaliser des enquêtes de perception et sensibiliser les usagers de la baie de Sainte Catherine. Cinq pièges photos ont été installés pour le suivi de la fréquentation. Cette année, deux bouées en liège ont été testées.



ZMEL - © Jessica Laurent / Office français de la biodiversité

## Projet 7

### Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »



Marenda - © Office français de la biodiversité

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Pour mettre en œuvre la gestion de la partie continentale du site, une co-gestion avec la commune d'Argelès-sur-Mer a été mise place. Une des actions phare de cette année 2023 a consisté au décroutage de l'ancien parking annexé au camping *le Roussillonnais* poursuivant ainsi la restauration des habitats naturels du massif dunaire de la Marenda.

## Projet 8

### Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites

En 2023, en collaboration avec les autres services de contrôle en mer, le Parc a pu maintenir la pression de contrôle sur son territoire. La majorité des contrôles effectués concerne la pêche, la protection des habitats et du patrimoine naturel. L'accent a été mis cette année sur les contrôles du respect des obligations liées à la ZMEL, mise en place pour la deuxième année.

Globalement, en 2023, les agents du Parc naturel marin ont consacré 13% de leur temps de travail à l'activité de contrôle, et réalisé 4 procédures judiciaires.



Mobula - © Marie Morineaux / Office français de la biodiversité

## Projet 9

### Poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de zones de protection forte ZPF

La présentation finale par le département du projet d'extension de la réserve marine en juin 2023 a mis fin à un long processus de 17 mois de concertation auquel le Parc a pris part. Ce travail a permis de dessiner les contours d'une future ZPF à l'échelle de la côte Vermeille.

L'annonce du débat public sur le sujet à l'échelle de la façade méditerranéenne et la promesse de clarification de cette notion ont conduit le Parc à attendre que ces étapes soient franchies avant de poursuivre. A la demande de la Préfecture maritime en charge du pilotage de ce dossier, le Parc a rendu son analyse stratégique sur le sujet en novembre.

Dans les grandes lignes l'analyse par unité biogéographique conclut aux potentiels suivants :

- Sur la **côte rocheuse** au Nord du Cap Béar et jusqu'au Racou il reste un travail à faire pour proposer une ZPF sur les herbiers des criques de Porteil – classé en site Natura 2000 au titre des herbiers - dont la valeur patrimoniale justifie encore la réduction de certaines pressions de pêche et d'ancrage ;
- Sur la **côte sableuse** qui représente plus des deux tiers du littoral du Parc, la réflexion sur le positionnement de ZPF va être mis en chantier au sein de notre GT en 2024 ;
- Sur le **plateau continental** qui représente une surface conséquente du territoire du Parc, le développement de l'éolien commercial, ainsi que le devenir de la pêche chalutière sont deux inconnues qui à ce jour ne permettent pas de projeter de ZPF sur cet espace maritime ;
- Les **milieux pélagiques** au-delà du plateau du golfe du Lion se situent en ZEE et concernent non pas des habitats benthiques mais des espèces mobiles comme le grand dauphin, où il est assez difficile d'imaginer la reconnaissance d'une ZPF ;

- Les **3 têtes de canyon** - Lacaze-Duthiers, Prévot et Bourcart sont inscrites dans un site Natura 2000 au titre principal des habitats benthiques à coraux froids. La particularité de ce site tient au fait qu'il est positionné en ZEE dont le tracé frontalier n'est pas à ce jour pas négocié avec l'Espagne. Cette zone « grise » rend très difficile les négociations sur la réduction des pressions et tout particulièrement celle liée à la pêche professionnelle exercée essentiellement par les espagnols (Cf. accord de pêche entre la France et l'Espagne qui depuis 1967 autorise les professionnels à pêcher entre 6 et 12 MN du Cap Creus au Cap Leucate). L'extrême richesse du canyon Lacaze-Duthiers pour la Méditerranée en fait un hot spot de cette biodiversité profonde et mérite malgré tout d'avancer dans une concertation à établir avec les autorités espagnoles.



Vue aérienne de la côte rocheuse - © www.photo-hedelin.com



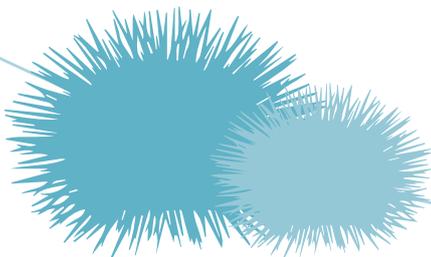
## Projet 10

### Suivi des populations d'oursins *Paracentrotus lividus* dans le Parc

Les populations d'oursins jouent un rôle clef dans le fonctionnement des communautés benthiques. Ils peuvent, par exemple, contrôler la distribution, la biomasse et la production de macrophytes et représentent aussi une source de nourriture pour de nombreuses espèces. La pêche est réglementée dans les eaux du Parc depuis mars 2015 par la préfecture de région PACA suite à une délibération du conseil de gestion. Les populations d'oursins comestibles ont fait l'objet d'un suivi sur le périmètre du Parc depuis 2013. Le suivi des populations d'oursins a été réalisé par les équipes du Parc au printemps 2023 après la seconde année de dérogation à la pêche en scaphandre auto-

nome pour deux licenciés. Ces données ont pu être complétées par la participation des licenciés au remplissage volontaire de données d'embarquement pendant leur sortie, permettant d'établir des indicateurs complémentaires de suivi de la population.

Si les résultats de suivi en plongée montraient globalement une tendance à la baisse des juvéniles sur le Parc depuis 2013, l'année 2023 montre pour la première fois une inflexion de cette dynamique ne justifiant pas l'ajustement des quotas en vigueur pour les prélèvements. Ces données seront mises à contribution de la commission oursin animée par le comité régional des pêches et des élevages marins d'Occitanie.



## Axe stratégique 2

### PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL MARITIME

#### Projet 1

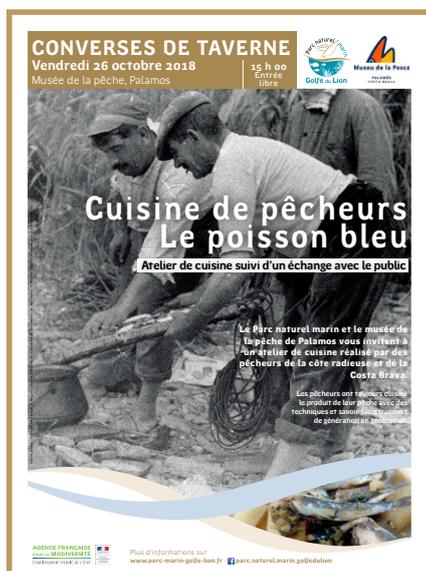
#### « REFLETS D'ÉPAVE » Exposition itinérante pour la valorisation de l'épave romaine Port-Vendres 1

L'exposition itinérante sur l'épave romaine dite *Port-Vendres 1* (fin du IV<sup>e</sup> siècle) a été exposée tout le mois de mars à la médiathèque de Saint Cyprien, puis de mai à août au château royal de Collioure. Des extraits du film « l'extraordinaire histoire de l'épave romaine

Port-Vendres 1 » ont été utilisés pour l'exposition « Port-Vendres : un patrimoine immergé révélé » qui a eu lieu lors des festivités commémorant le bicentenaire de la commune de Port-Vendres.



Port-Vendres - © Victoria Magenti / Office français de la biodiversité



#### Projet 2

#### Valorisation des « Converses de Taverne »

Les « Converses de Taverne » du Parc, qui reprend l'idée du retour de mer des pêcheurs pour échanger sur leur journée, résultent d'une collaboration avec le musée de la pêche de Palamos. Depuis 2017, sept converses ont été organisées sur différentes thématiques, touchant entre 80 et 120 personnes chacune. Les enregistrements, captés durant ces moments forts, sont en cours de montage pour valoriser ces échanges riches. Des vidéos récapitulatives sont en cours d'élaboration et seront disponibles en 2024.



### Projet 3

## Actions pour la transmission de l'Art de la navigation sous voile latine

Avec le soutien de la direction générale des patrimoines, le Parc est partenaire du CD 66 (Atelier des Barques) pour représenter la France dans le projet de reconnaissance de l'Art de la navigation à la voile latine, au patrimoine mondial de l'UNESCO, candidature regroupant aussi l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Croatie. Une partie des éléments techniques du dossier a été complété fin 2023. Le dépôt de la candidature, portée par la Croatie, a été reporté à mars 2025.

En raison du départ à la retraite de la chargée de mission « Patrimoine culturel maritime » au mois d'avril et du non renouvellement du poste, les actions sur cette thématique ont du être réduites en 2023.

### Projet 4

## Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

Afin de poursuivre son action de valorisation du patrimoine culturel maritime, le Parc a d'une part relancé un appel à projet sur cette thématique en 2023 et pour la 9ème année consécutive. D'autre part, il a participé à plusieurs événements, dont « les voiles classiques de Canet » au mois de juillet, qui met en valeur les barques catalanes.

## Axe stratégique 3

### RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU

#### Projet 1

#### Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

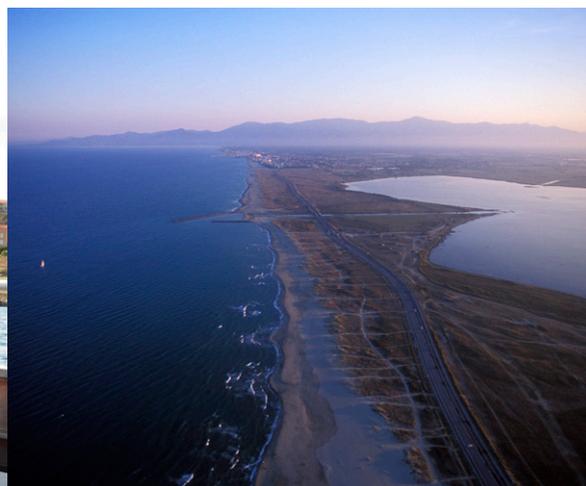
Les actions de caractérisation de la pollution par les déchets et la lutte contre cette pollution se poursuivent. Les différents suivis des déchets menés par le Parc (plages, flottants) contribuent à l'évaluation de l'ampleur de cette pollution et à son évolution dans le temps. La majeure partie de ces données peut être réutilisée dans le cadre de rapports européens (Directive cadre Stratégie pour le milieu marin).

Les enlèvements de déchets (déchets volumineux et engins de pêche) se sont poursuivis avec 25 plongées réalisées, l'enlèvement et la mise en décharge avec filière de valorisation agréée de 23 pneus et la localisation de 10 autres qui seront enlevés courant 2024, ainsi que de 229 m de filets et d'un corps mort illégal (pneu bétonné).

#### Projet 2

#### Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire

Ce projet a été imaginé en partenariat étroit avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart car cela présentait l'intérêt de disposer de mesures de flux polluants à la fois en amont de l'étang de Canet-en-Roussillon (site du conservatoire du littoral), lagune la plus polluée de la région Occitanie, et en aval, avec en sus, des mesures prises concomitamment des deux côtés de l'étang. Ce projet, resté en « stand by » durant les années 2022 et 2023, faute de financement des mesures sur les tributaires de l'étang, a obtenu l'accord de l'Agence de l'eau en fin d'année 2023, permettant de démarrer la série de mesures prévues, dès 2024, lorsque les conditions climatiques seront adéquates.



Le littoral le soir, au sud de Saint Cyprien  
© www.photo-hedelin.com

Pneus extraits par le Parc - © Marie Morineaux / Office français de la biodiversité



### Projet 3

## Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

Travail de démaillage d'un filet à murex  
© Emmanuelle Rivas



L'idée de recycler les filets usagés remonte à 2016 lors de la réalisation d'un stage qui a permis d'avoir une première idée des besoins et des difficultés pour l'élimination de ces déchets. Ceux-ci, composés de nylon (plastique recyclable), étaient collectés jusqu'à ce jour dans les ports puis acheminés en déchetterie où ils étaient destinés à être incinérés ou enfouis, faute de solution alternative.

C'est pourquoi le Parc naturel marin, dans le cadre du projet PESCOMED en partenariat avec le WWF France, a commandé et financé en 2020 une étude de faisabilité de la mise en place d'une filière de recyclage des filets de pêche usagés des petits métiers sur son territoire.

Ainsi, sur le territoire du Parc, la quantité de filets de pêche usagés a été estimée à 2,8 tonnes par an pour les 45 pêcheurs petits métiers du Parc. L'étude a aussi permis d'identifier les pistes de collecte et de prétraitement des filets ainsi que la logistique nécessaire pour l'évacuation vers la destination finale du produit grâce à une trentaine d'enquêtes auprès des pêcheurs et des ateliers de concertation avec les gestionnaires de ports.

L'objectif du Parc était aussi de trouver une filière locale ou tout du moins française.

Suite à cette étude, la filière s'est structurée au travers d'un groupement entre les sociétés Fil&Fab et GLOKIS ainsi que la recyclerie d'Elne. Le montage a nécessité le soutien financier de plusieurs partenaires tels que le SGAR et la Région Occitanie. Elle a été officiellement inaugurée le 12 décembre 2023.

La filière de recyclage sur le territoire du Parc fonctionne aujourd'hui grâce à l'implication de nombreux acteurs parmi lesquels :

- **Les 45 patrons pêcheurs** ainsi que **les gestionnaires de ports**, entièrement engagés dans cette démarche ;
- **Le Parc naturel marin** qui a financé l'étude de faisabilité grâce au soutien du WWF France, et appuyé la structuration de cette filière, en finançant notamment les bacs de récupération installés dans les ports ;
- **La recyclerie d'Elne**, association de réinsertion, en charge du ramassage des filets dans les ports et du conditionnement des nappes ;
- **La société GLOKIS**, basée à Port-de-Bouc (région PACA), qui coordonne la collecte en région et forme les chantiers d'insertion et les pêcheurs ;
- **La société Fil & Fab**, basée à Plougonvelin (région Bretagne), qui se charge de la transformation des filets en granulés qui pourront être revendus à des marques et à des industriels pour les incorporer dans leurs produits.

Pionnière en Occitanie, cette démarche devrait être étendue par la suite sur le reste de la région avec le soutien du Ceparlmar, de la Région Occitanie et du SGAR dans le cadre du Plan Littoral 21 sur la base d'un état des lieux similaire. La matière plastique ainsi recyclée est intégrée dans la fabrication de divers matériaux tels que des montures de lunettes.

La filière de recyclage des filets de pêche mise en place au sein du Parc s'inscrit dans l'anticipation la future filière REP « Engins de pêche contenant du plastique » crée par la loi AGEC. En effet, deux directives européennes et une loi française prévoient la récupération des filets de pêche usagés en vue de leur recyclage. La loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire, dite loi AGEC (10 février 2020), prévoit la création de 11 nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs en matière de déchets) d'ici à 2025. Elle rend ainsi obligatoire la gestion des engins de pêche en fin de vie à partir de 2025 (Directive 2019/883, directive 2019/904 ; loi n°2020-105 sur l'économie circulaire et l'anti-gaspillage dite loi AGEC).



## Projet 4

### Evaluation de l'impact de la pollution portuaire sur le développement de juvéniles de poissons

Le projet METOXFISH, initié en 2021, s'est achevé en fin d'année 2023. Son objectif était de coupler différentes approches analytiques pour évaluer l'impact potentiel de perturbations chimiques de type métaux lourds en suspension, sur la production et le développement de juvéniles en zone portuaire.

Les ports, en tant que milieux abrités, sont des zones privilégiées pour le développement des juvéniles de certaines espèces de poissons côtiers. Des aménagements sont d'ailleurs réalisés pour favoriser leur implantation (habitats artificiels). Cependant, la qualité des eaux portuaires peut être variable et dépendante de la pollution en métaux lourds, issue des activités nautiques (peintures antifouling, carénage, anodes sacrificielles, etc.) mais aussi des apports des bassins versants (écoulements et exutoires pluviaux). Les effets de la présence de ces polluants sur le développement et la viabilité des juvéniles de poissons abrités dans les ports restent méconnus.

Le projet METOXFISH s'est intéressé aux relations entre la qualité de l'eau (métaux lourds) et le développement et les conditions physiologiques des juvéniles de poissons du port de Port-Vendres qui concentre plusieurs activités nautiques en tant que port de commerce, de pêche et de plaisance. Les scientifiques du CEFREM, du BIOM et du CNRS se sont intéressés à plusieurs paramètres que sont :

- Le recrutement des post larves et juvéniles de sar à tête noire dans le port ;
- La qualité physiologique des juvéniles de sar à tête noire (taille, poids, pigmentation et statut endocrinien) ;
- La présence de gènes de résistances aux xénobiotiques dans le microbiote intestinal des juvéniles de poissons de sar à tête noire et étude de l'allométrie ;
- La présence de métaux lourds dans l'eau par échantillonneur passif automatique : le THOE, qui consiste en un système DGT multimenbranaire (Diffusive Gradients in Thinfilms) ;
- La courantologie du port.

Il ressort des suivis menés que la dynamique d'arrivée post larves (stade précédant le stade juvénile) était comparable à celle des milieux naturels : beaucoup de très jeunes stades (post-larve) ayant des tailles

de l'ordre de 10 mm avec une forte hétérogénéité spatiale. Après plusieurs mois d'installation dans le port, les densités se stabilisent et s'homogénéisent entre les sites intra-portuaires. La contribution de l'ensemble du port est de 4 à 5 fois plus importante que les zones naturelles avoisinantes : 196 individus pour 1164 m linéaire suivi en 2021 et 283 individus sur 1304 m linéaire en 2022. Le déploiement des échantillonneurs passifs automatiques a permis de mesurer des différences significatives (ex : nickel, cobalt, cuivre) entre la zone Nord du port et la zone naturelle extérieure de référence. Ces différences sont en lien avec les activités d'un port de plaisance (ex : peinture antifouling), de commerce (ex : utilisation de fuel lourd) mais aussi avec les éventuels apports par le bassin versant (zone urbaine et activités viticoles). L'enceinte portuaire limiterait l'effet de dilution que l'on retrouve plus facilement en mer ouverte. Le risque de contamination pour les juvéniles de poissons est donc potentiellement présent dans le port de Port-Vendres. Dans les différentes zones du port, les juvéniles de sar à tête noire présentent une grande hétérogénéité d'un individu à l'autre en terme de morphologie, anatomie et/ou statut hormonale au cours de la période échantillonnée. Il en est de même pour les gènes de résistance aux xénobiotiques. Les résultats ne mettent pas en évidence de « profil type » ni de signal pouvant établir un marqueur de la pollution en métaux lourds dans les ports et de ses effets sur le développement des post larves et juvéniles de poissons. Bien que quelques individus aient présenté des gènes de résistance, la représentativité de ces cas demeure limitée. Il est toutefois intéressant de noter que des gènes de résistance ont été détectés au sein des communautés microbiennes présentes dans l'eau du port, ce qui peut constituer une piste pour la recherche de marqueur de pollution environnementale aux métaux lourds. Le lien entre l'acquisition de gènes de résistances par les bactéries environnementales et l'acquisition de gènes de résistance par les bactéries du microbiote intestinal de quelques individus de juvéniles de sar à tête noire reste à explorer pour évaluer l'impact des contaminations en métaux lourds sur leur métabolisme et leur développement. Des éléments de réponses devraient être apportés grâce aux projets menés par les équipes du CEFREM, du BIOM et du CNRS qui feront suite à METOXFISH, à savoir, entre autres, le projet JUVAPORT (CD66).

## Axe stratégique 4

### ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE SUR LES ENJEUX DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESPACE LITTORAL ET MARIN

#### 4.1 / Accompagner les acteurs de loisirs nautiques vers le développement durable de leurs activités

##### Projet 1

### Connaissance et suivi des usages de loisir

Le Parc poursuit et intensifie le volet connaissance des usages de loisir en mer. Pour cela, il mène différents types de suivis. En 2023, les données de 15 survols réalisés dans le cadre des campagnes MEDOBS ont été acquises. Une base de données permettant de suivre l'évolution des structures de loisir implantées sur le Parc a été finalisée. Le Parc a aussi initié un projet de recherche sur l'impact du tourisme sur les communautés de poissons qui devrait voir le jour en 2024.



##### Projet 2

### Caractérisation et accompagnement du nautisme dans le périmètre du Parc : l'expérimentation Bateau Bleu

Dans un but de préservation de la biodiversité, le Parc a mené une réflexion avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et le Parc national de Port-Cros qui a abouti à la mise en œuvre de l'expérimentation locale Bateau Bleu. Reposant sur un engagement volontaire des structures de location de bateaux (avec ou sans skipper), la démarche Bateau Bleu s'adresse aux professionnels du nautisme via la signature d'une charte tripartite. Cette année 2023 a permis de tester la démarche avec 13 loueurs qui se sont engagés !

Dans cette démarche, la FIN initie, pilote, coordonne et promeut l'expérimentation et les partenaires. Le parc a mis en œuvre des actions de sensibilisation dédiées en proposant aux loueurs : une formation des personnels saisonniers, des guides de bonnes pratiques et autocollants « bons gestes » (réalisés par la FIN) et la présence renforcée d'agents sur l'eau.

Les professionnels signataires, eux, s'engagent à :

- Proposer des bateaux entretenus, équipés pour la gestion des eaux douces, noires et des déchets, avec des motorisations respectant les normes environnementales ;
- Éviter le gaspillage de carburant à l'avitaillement avec des systèmes anti débordement ou anti retour ;

- Économiser la ressource en eau en imposant des mousseurs ou pistolets stop-eau ;
- Utiliser des produits d'entretien écologiques ;
- Sensibiliser les clients avec le kit de communication construit pour l'occasion.

Ce travail est au cœur de l'ADN du Parc qui vise la réduction des impacts des activités de loisir tout en contribuant à mettre en valeur et à fédérer les acteurs qui s'engagent dans des pratiques de nautisme plus vertueuses. Il permet de sensibiliser les « plaisanciers éphémères » grâce au relai central que sont les loueurs.

Un bilan très positif a été dressé en fin de saison sur la base d'un questionnaire mené auprès des loueurs engagés sur le Parc et sur le Parc national de Port-Cros. La dynamique sera donc maintenue et renforcée l'an prochain et des perspectives d'extension à d'autres aires marines protégées de Méditerranée sont en cours de discussion.



© Alizée Martin / Office français de la biodiversité

Signature du trophée du Parc - © Alizée Martin / Office français de la biodiversité

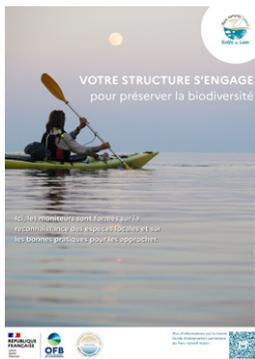


Formation ornithologique  
© Alizée Martin / Office français  
de la biodiversité



### Projet 3

## Valorisation des acteurs de kayaks/ paddle engagés dans le dispositif de charte « Guide d'observation partenaire du Parc »



La sous-finalité 6.7.2 du plan de gestion vise l'accompagnement et la valorisation des acteurs qui promeuvent des activités durables. C'est dans cette optique que le Parc s'est engagé avec 9 structures de kayak/paddle dans la Charte « Guide d'observation partenaire », signée en 2022. L'an passé, des affiches valorisant les signataires de la charte ont été réalisées pour venir compléter les plaquettes immergeables proposées aux structures. Une demi-journée de formation a été organisée avec le GOR pour former les moniteurs à la reconnaissance et à la préservation des oiseaux littoraux.

La sous-finalité 6.7.2 du plan de gestion vise l'accompagnement et la valorisation des acteurs qui promeuvent des activités durables. C'est dans cette optique que le Parc s'est engagé avec 9 structures de kayak/paddle dans la Charte « Guide d'observation partenaire », signée en 2022. L'an passé, des affiches valorisant les signataires de la charte ont été réalisées pour venir compléter les plaquettes immergeables proposées aux structures. Une demi-journée de formation a été organisée avec le GOR pour former les moniteurs à la reconnaissance et à la préservation des oiseaux littoraux.

### Projet 4

## Soutien et valorisation des éco-manifestations sportives organisées sur le Parc

Dans le cadre de ses objectifs de valorisation des acteurs engagés dans des démarches d'éco-responsables, le Parc a choisi d'accompagner et de soutenir les organisateurs d'éco-manifestations sportives se déroulant sur son territoire. En 2023 le Parc a de nouveau soutenu et participé à l'organisation : du Mondial du vent (compétition de sports de vent – Leucate), du swimrun de la côte Vermeille (course et nage entre Cerbère et Argelès) et du Trophée du Parc (4 régates entre Leucate et Banyuls).

### Projet 5

## Contribution aux démarches locales d'éco-tourisme littoral et marin

Sur la question de la gestion durable du tourisme sur son territoire, le Parc travaille en réseau avec tous les parcs naturels d'Occitanie sous le pilotage du comité régional du tourisme. Le Parc participe aussi depuis 2020 aux travaux de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, en charge de la pérennisation, de la sécurisation et de la qualification de l'offre des sports de nature. Localement, le Parc s'est porté volontaire pour participer avec l'Office de tourisme intercommunal Pyrénées Méditerranée à la mise en œuvre d'une démarche visant l'atteinte du label « Green destination ».

## 4.2 / Accompagnement sur les risques côtiers et les grands aménagements

### Projet 6

#### « Ambition Littoral » : vers la constitution d'une communauté de littoralistes

La démarche « Ambition Littoral », portée par le Parc depuis 2019, a, au travers d'un travail reconnu de qualité, suscité une prise de conscience à l'échelle régionale. De nombreux projets sont nés ou ont été inspirés par les échanges initiés lors des ateliers de

la démarche Ambition Littoral. En 2023, le Parc a finalisé le développement de la mise à jour de l'application « réalité virtuelle » sur les risques côtiers, et avancé le projet LittoSIM, jeux sérieux de simulation du risque de submersion.

### Projet 7

#### Etude prospective sur l'évolution du littoral des plages de la côte rocheuse à l'horizon 2050

Le trait de côte est un terme de plus en plus prioritaire au fil du temps et sa gestion est devenue un enjeu depuis l'avènement des stations balnéaires. Il est défini comme étant la limite terre-mer du rivage, par temps calme. Sa position varie lorsque la houle se forme pendant les différentes tempêtes marines qui affectent les côtes. Le « recul du trait de côte » doit être différencié de l'érosion côtière, qui se traduit par une perte de matériaux, un déficit de sable sur la plage, généré par plusieurs facteurs combinés qui peuvent être naturels comme anthropiques.

Avec un littoral essentiellement rocheux, la côte Vermeille présente de nombreuses plages de poche distribuées le long du littoral, sur près de 25 km, entre les communes d'Argelès-sur-Mer au nord et Cerbère au sud. L'action des torrents et cours d'eau sur les plages de poche fournit des sédiments mais peut également entraîner un ravinement intense lors des crues les plus fortes. Ces plages sont également soumises au risque d'érosion et pour certaines à la submersion marine lors d'épisodes météorologiques exceptionnels, sur les fronts de mer urbanisés. Les tempêtes de ces 40 dernières années ont généré à plusieurs reprises des dégâts sur les digues et baladoirs.

L'objectif de cette étude est de compléter les travaux les plus récents sur l'évaluation historique des vitesses de recul ou d'avancée du trait de côte, et d'envisager une projection de sa position à l'horizon 2050. Cette étude doit permettre une première prise de conscience et de support de discussion pour les gestionnaires sur le futur du littoral de la côte Vermeille. Les résultats de cette étude vont permettre aux gestionnaires et aux élus d'avoir une vision la plus à jour possible des mouvements actuels du trait de côte et de pouvoir ainsi évaluer et anticiper les risques sur certains enjeux à proximité directe des plages de poche. Les résultats de cette étude ne sont

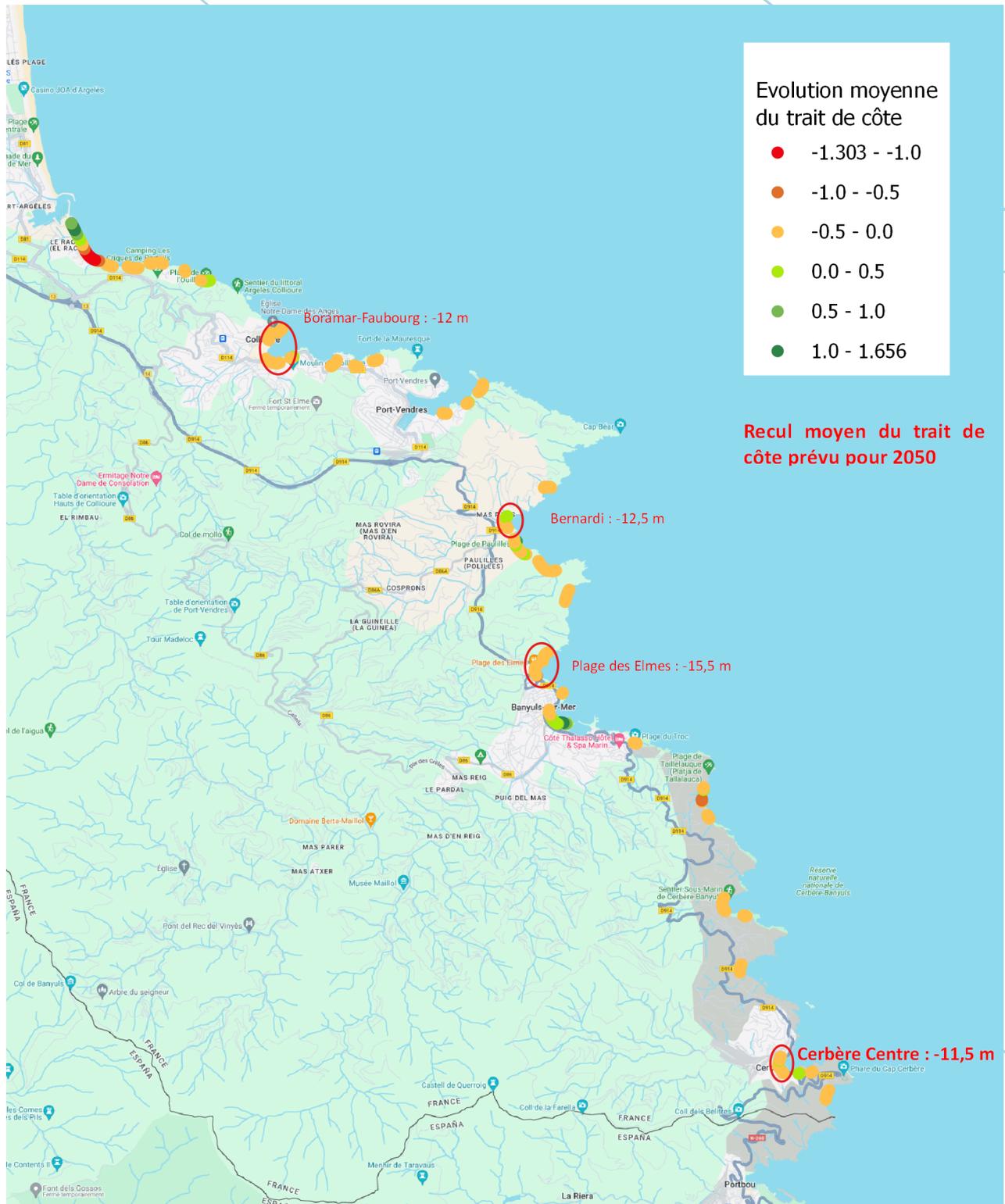
pas des documents officiels et il conviendra de rester mesuré à la lecture de ces résultats qui devront être affinés grâce au développement des suivis sur la côte Vermeille.

La première partie des résultats de l'étude concerne la caractérisation précise des variations de la position du trait de côte sur la période 2009-2020, pour l'ensemble des plages de poche de la côte Vermeille. Plus de 80 % des profils analysés donnent une tendance à un léger un recul du trait de côte de l'ordre de -0,5 m de variation par an. Cette tendance est encore plus marquée sur les petites plages de poche (< 2000m<sup>2</sup>).

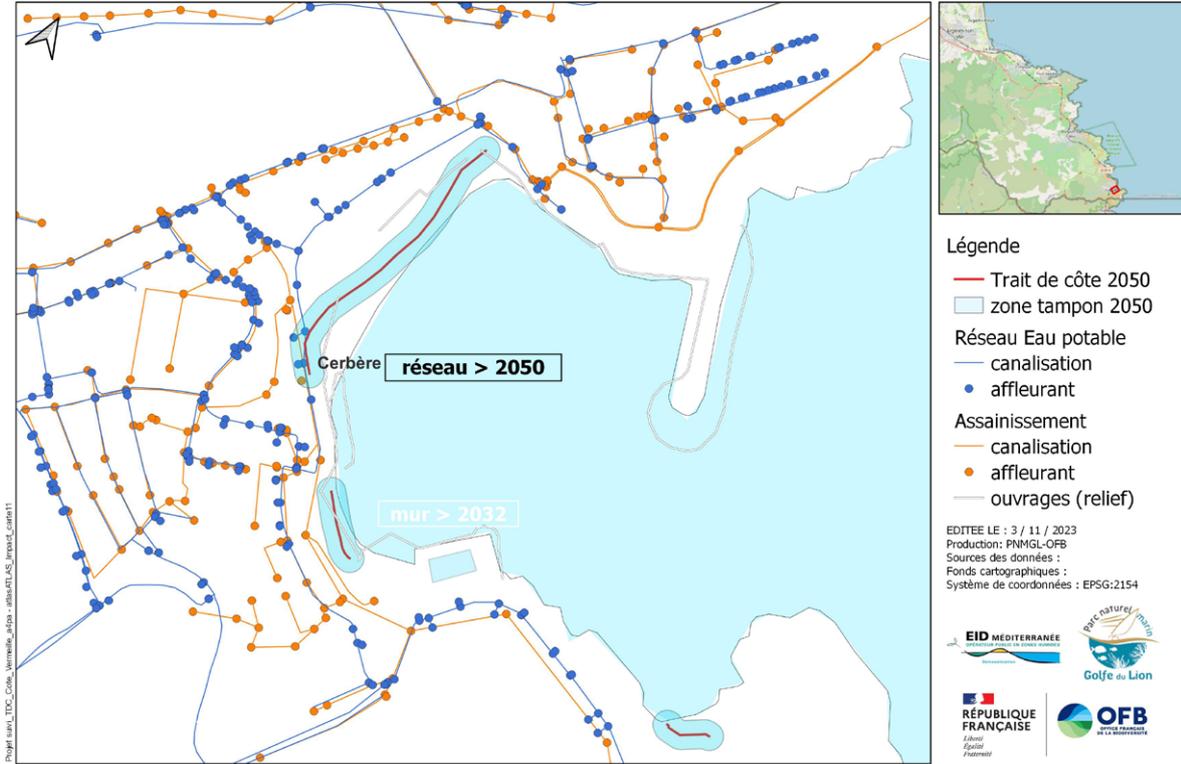
La seconde partie des résultats concerne la projection de la position estimée du trait de côte à l'horizon 2050 pour l'ensemble des plages de poche. Un zoom est également proposé pour chaque secteur concerné par des enjeux potentiellement touchés (réseaux d'assainissement et d'eau potable) avant 2050. La projection montre des valeurs de recul surtout comprises entre 0 et 15 m d'ici 2050. Une dizaine de plages présente un risque lié à des enjeux situés directement à proximité du rivage. Les enjeux les plus critiques pourraient être touchés aux alentours de 2030, alors que la plupart d'entre eux devraient l'être autour de 2040 ou après.

Cette étude expérimentale de la position du trait de côte pour 2050 est estimée par temps calme, ce qui implique que les phénomènes de submersion/érosion lors d'épisodes météorologiques exceptionnels vont frapper les plages mais également les enjeux plus en amont, et que **des dégâts pourront ainsi apparaître avant la date estimée** pour chaque secteur dans ce rapport.

On note également que très peu de plages sont en accrétion, exceptées la partie nord du Racou ou le sud de la plage de Banyuls.



## Impact sur les enjeux d'ici 2050 - Exemple de la plage centrale de Cerbère





### Projet 8

## Mise en œuvre d'un plan raisonné des pratiques de nettoyage des plages à l'échelle du Parc

Les pratiques de nettoyage de plages peuvent avoir un impact important sur la biodiversité et la stabilité de la plage. Le Parc a accompagné la commune d'Argelès sur la réflexion et la mise en place d'un plan raisonné de ses plages et sur l'organisation de journées de sensibilisation sur l'avenir du littoral dans un contexte de changement climatique.

Le Parc a poursuivi les enquêtes de perception auprès des usagers sur les pratiques de nettoyage et le rôle de la laisse de mer, afin de préparer au mieux le plan raisonné des pratiques de nettoyage des plages à l'échelle du Parc.

### Projet 9

## Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite

Dans l'objectif d'avancer sur le tableau de bord, le Parc travaille actuellement avec i-Sea pour déterminer certains indicateurs littoraux (côte rocheuse et côte sableuse) par imagerie satellite, tels que l'évolution de la bathymétrie des plages, l'évolution du trait de côte, l'évolution spatiale des barres sédimentaires d'avant-côte ou encore la cartographie du couvert végétal des dunes. La calibration des données est optimisée par les levés et observations de terrains mis à disposition par l'ObsCat.



## Projet 10

### Littosat PNMGL, l'application web au service du suivi environnemental par satellite

Littosat PNMGL est une interface graphique en ligne (web-viewer), intuitive et open source, développée pour le Parc naturel marin du golfe du Lion par Hytech-imaging, permettant de visualiser dans le temps et l'espace, de manière simple et claire, les indicateurs environnementaux déterminés, tels que le trait de côte, l'évolution spatiale des barres sédimentaires, l'évolution de la topographie et de la bathymétrie des plages, l'artificialisation du littoral ou encore la qualité physico-chimique de l'eau.



Capture d'écran de la plateforme en ligne « Littosat »  
© Hytech-imaging / Office français de la biodiversité

Mise à l'eau de la benne par l'équipe du Parc  
© Léa Normand / Office français de la biodiversité



## Projet 11

### Suivi du projet(s) d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

Le développement des éoliennes offshore se décompose en deux étapes distinctes : la ferme pilote qui entrera en service fin 2024 - début 2025 et la future implantation d'une ferme commerciale (250 MW et son extension de 500 MW) à la frontière nord du Parc, au large de Gruissan.

En 2023, en partenariat avec le porteur de projet et le LECOB, le Parc a réalisé des prélèvements à la benne à l'endroit de la future implantation des ancrs de la ferme pilote afin d'y étudier le benthos et l'évolution granulométrique. Les ancrs et lignes d'ancrages ont été installés en novembre 2023.



## 4.3 / Une animation conjointe des acteurs de la pêche vers une gestion durable de leurs activités

### Projet 12

#### Animation du groupe de travail « pêches » du Parc sur l'encadrement de la pratique de la pêche de loisir

Au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion, la pêche de loisir est largement pratiquée sur et au large du littoral. Trois grands types de pêche peuvent être distingués : la pêche du bord, la pêche embarquée et la pêche sous-marine. Les suivis réalisés par le CEFREM (Université de Perpignan Via Domitia) sur une décennie (2005 - 2015) ont montré une baisse de 56 % du nombre de poissons capturés par la pêche de loisir sur la côte Vermeille. Cette diminution a été ressentie par 85 % des pêcheurs interrogés, sans que la pratique se soit intensifiée sur la même période.

Face à ce constat et suite aux délibérations votées en conseil de gestion en 2022, le groupe de travail pêche s'est réuni en 2023 pour construire les mesures techniques à intégrer au cadre de gestion de la pratique de la pêche sur le périmètre du Parc.

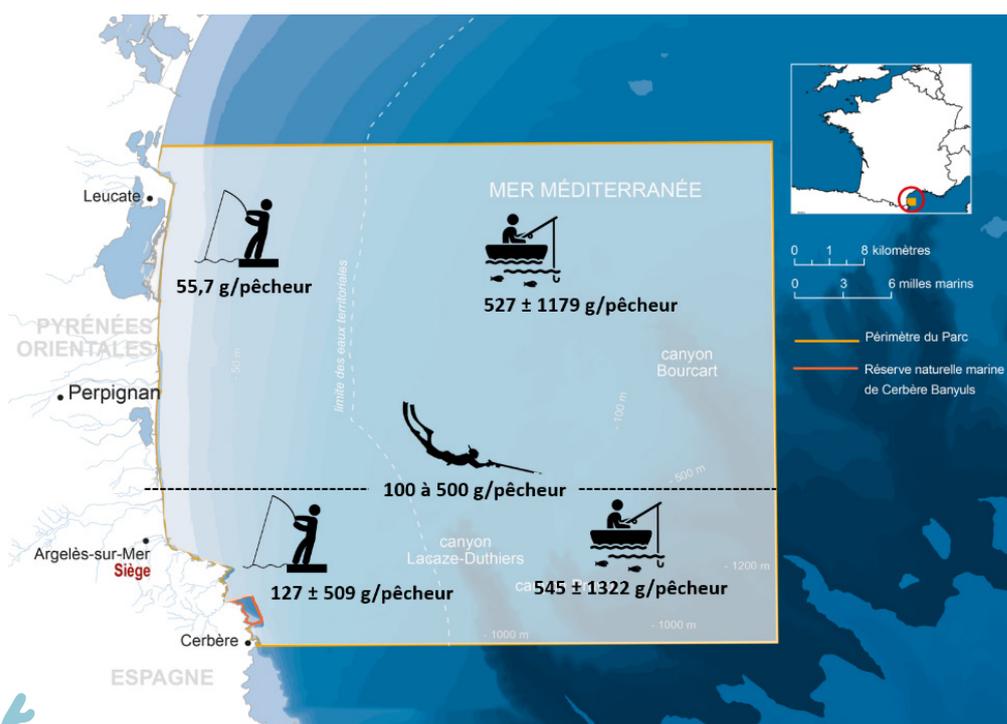
Le processus de concertation s'est déroulé sur 2 ans, réunissant les fédérations de pêche de loisir (FFPM, FFMGP, FFPS, FNPP, FNPSA), les scientifiques de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et les gestionnaires de la Réserve Marine de Cerbère Banyuls.

Le GT pêches a travaillé dans un objectif de pérennisation de la ressource et de la pratique de la pêche sur son territoire, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques locales pour définir des mesures efficaces, et en assurant des mesures de gestion qui soient cohérentes à l'échelle de la façade et avec les autres AMP méditerranéennes.

La méthodologie de travail fut la suivante :

- Sélection des types de mesures les plus pertinentes compte tenu de l'activité ;
- Sélection des espèces à encadrer grâce aux analyses de rendement ;
- Bibliographie méditerranéenne (française et catalane) sur les mesures de gestion existantes sur la pêche de loisir ;
- Proposition des mesures retravaillées en Groupe de Travail pêche de loisir ;
- Contre-expertise de la proposition par les scientifiques pour s'assurer de la plus-value écologique.

Quelques chiffres clés des prélèvements sur le Parc naturel marin du golfe du Lion. En gramme/pêcheur/session de pêche.  
© Verdoit Jarraya et al, 2014 ; Cambra, 2021 ; Kayal et al, 2020 ; Tessier et Escarfail, 2022.





A l'issue de ce travail, le GT pêches a présenté au conseil de gestion du 7 juillet 2023 une proposition d'encadrement réglementaire de la pratique de la pêche de loisir intégrant deux grands types de mesures :

- Des tailles minimales de capture, quotas et périodes d'interdictions de pêche : ces mesures participent à assurer une première reproduction de la ressource, à limiter le prélèvement sur certaines espèces particulièrement ciblées, et à protéger la reproduction des certaines espèces sensibles.
- La détention d'une autorisation obligatoire d'activité obtenue par une application numérique publique et gratuite dédiée (CatchMachine) : cette mesure s'inscrit dans une démarche méditerranéenne pilotée par la DIRM et en anticipation de l'application du règlement contrôle européen prévu en 2028.

La proposition de la nouvelle réglementation validée en conseil à l'unanimité s'applique à l'ensemble du périmètre du Parc naturel marin et à tous types de pêche de loisir.

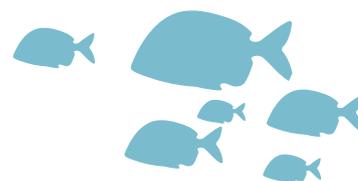


### Projet 13

## Animation du test de déclaration de la pêche de loisir avec l'application CATCHMACHINE

Suite aux délibérations prévoyant la mise en place d'une déclaration obligatoire du pêcheur de loisir sur le Parc, une vingtaine de volontaires a été recrutée pour tester l'application retenue par la DIRM en vue d'un déploiement large.

La mobilisation des volontaires n'a pas été suffisante pour permettre un réel retour d'expérience. Néanmoins, le Parc a pu présenter l'application lors d'évènements dédiés dans le cadre des concours de pêche de certains clubs du territoire. Il a également participé aux nombreux échanges du GT pêches de loisir national animé par la DIRM.





#### Projet 14

### Accompagnement de la pêche de loisir : déploiement de la nouvelle charte dans les clubs

En 2023, l'animatrice recrutée sur le projet MOUVBLUE a largement mobilisé les pratiquants des clubs de pêche de loisir effectuant la pêche au thon rouge dans le cadre d'un programme d'acquisition de connaissances sur la population de requin peau bleue.

Ces sorties embarquées et soirées d'échanges conviviaux sont un exemple de mise en œuvre concrète de coopération Parc/Pêcheurs de loisir incluse dans la charte révisée. Elles ont notamment permis de mieux appréhender les besoins exprimés par les clubs sur le volet sensibilisation aux espèces mobiles sensibles (cf projet MOUVBLUE).

#### Projet 15

### La signalisation des engins de pêche au poulpe, un accompagnement de la profession et une sensibilisation des usagers

Pour faciliter le déploiement des mesures de gestion de la pêcherie du poulpe au pot et à la nasse établies dans le cadre du GT pêches (repos biologique), et participer également à une meilleure sécurité sur le plan d'eau pour la navigation de plaisance, il était envisagé en 2023 d'équiper la profession avec des signaux de pêche distinctifs (fanions).

Des échanges entre le Parc, la profession et les services de l'État ont eu lieu afin d'étudier la faisabilité de cet équipement. Aucune solution permettant de répondre efficacement à la problématique, respectant les contraintes de financement du Parc et le cadre réglementaire actuel n'a pu être trouvée entre les 3 parties. Néanmoins, les éléments capitalisés seront présentés à la profession au niveau régional dans le cadre du contrat de filière pêche animé par le Comité Régional des Pêches et des Élevages marins d'Occitanie.

## Projet 16

### Un projet pilote pour repérer les pots à poulpe perdus et optimiser leur retrait « SOPOULPY »

Les lignes de pots et de nasses à poulpe sont calées plus ou moins longtemps en mer et relevées régulièrement par les petits métiers. Du fait de leur utilisation et de leur temps de calée, ces engins sont plus facilement perdus (fouling des flotteurs et perte, tempête, perte des signaux avec la plaisance (accidentel ou volontaire)). Le Parc a été alerté en 2022 par la prud'homie de Leucate sur la quantité importante de lignes de pot à poulpe perdues, impliquant pollution d'une part mais aussi une gêne certaine pour les petits métiers dans leur pratique quotidienne de pêche.

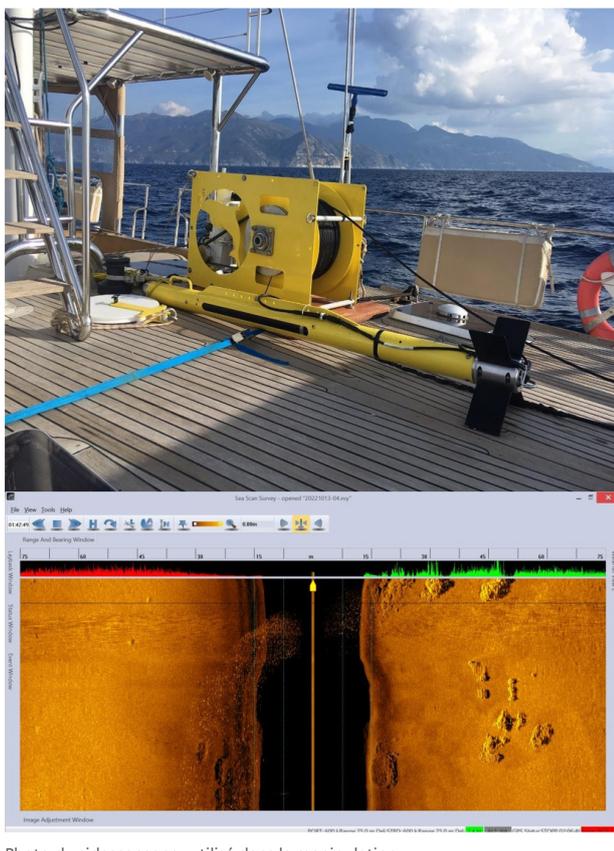
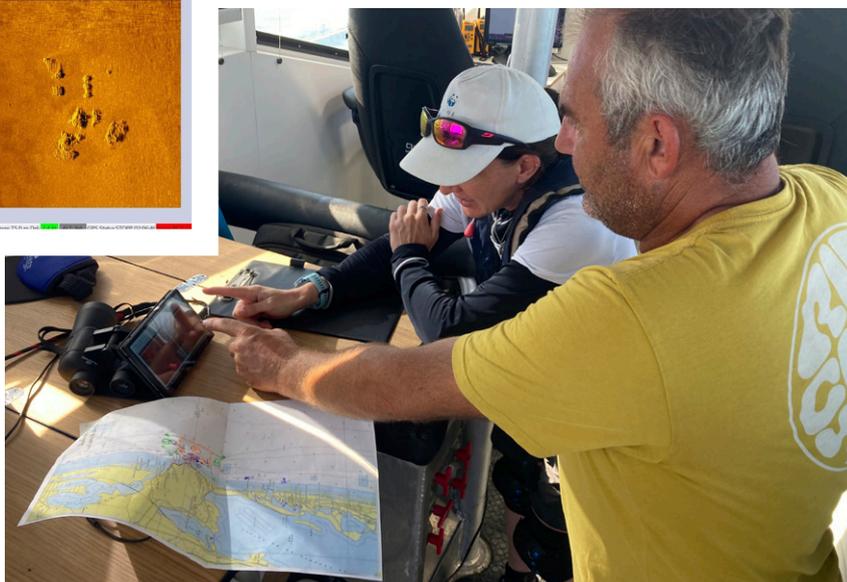


Photo du sidescan sonar utilisé dans la manipulation  
© Terri Fenn

En 2023, le Parc a réalisé une opération test de repérage des pots à poulpe perdus avec l'aide d'un sonar pour cartographier les lignes perdues et ainsi optimiser les opérations de retrait en ciblant les sites où plonger. Le sidescanSonar, traîné à 5 m du fond, permet d'en fournir une image acoustique sur une fenêtre latérale de 100 m de large. Si la détection par les partenaires des filets perdus est déjà mise au point, ce projet prévoyait de tester l'utilisation du sonar pour la détection des pots perdus, utilisation qui n'avait jusqu'à présent pas encore été réalisée.

Après 3 jours de d'adaptation du matériel sur les moyens nautiques du Parc (vedette MOBULA), une mission de 5 jours s'est déroulée en août, sur des fonds de 8 à 20 m, au large de Leucate. Au total 11 transects ont été réalisés, couvrant une superficie de 345 ha. Sur cet espace, l'analyse des images a révélé 67 cibles pouvant représenter des lignes de pots perdus. Des plongées de vérification devront être envisagées en 2024 pour programmer les opérations de retrait avec l'aide de la profession.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce aux moyens techniques (prêt du sonar et mise en œuvre), et à l'expertise (analyse des images) du WWF France et Allemagne qui déploient ce dispositif depuis plusieurs années en mer du Nord dans le repérage des filets perdus, et plus récemment en Méditerranée. La mission a pu être guidée par l'appui de la prud'homie afin de repérer les zones les plus intéressantes à prospecter. Le budget mobilisé pour cette opération est de 10 000 €, incluant le matériel, l'expertise et l'analyse des données.



Collaboration en mer du WWF de la Prud'homie et du Parc pour définir lors de la mission terrain les zones à prospecter  
© Lauriane Vasseur - Office français de la biodiversité

## 4.4 / Accompagner le Conseil de gestion sur les enjeux actuels de gestion du territoire

### Projet 17

### Séminaire du conseil de gestion « bilan et prospective à mi-parcours du plan de gestion »

A l'occasion de ses 10 ans, le PNMGL s'est lancé dans un travail de réflexion à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de gestion. Le premier exercice a consisté à partager le bilan avec le conseil de gestion lors d'un séminaire en décembre 2022. Afin de co-construire avec les membres du conseil de gestion les priorités stratégiques pour les 7 années à venir (seconde moitié du plan de gestion), un atelier de travail a été organisé le 13 avril 2023.

Durant la matinée, un débat a été animé sur « La crise de la biodiversité et du changement climatique pour affirmer l'urgence à agir », en présence de trois grands témoins : Gilles Bœuf (biologiste marin), Wolfgang Cramer (climatologue) et Denis Lacroix (prospectiviste). Cette matinée a abouti au vote à l'unanimité d'une motion :

*« Nous, membres du conseil de gestion et partenaires du parc, informés et conscients des enjeux de conservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire du Parc marin et des bouleversements profonds qu'annoncent les effets du changement climatique déjà amorcés, qui s'ajoutent à d'autres menaces comme la pollution ou l'artificialisation, nous prenons l'engagement de répondre à l'urgence en agissant avec détermination et de façon collégiale sur les 7 prochaines années du plan de gestion pour réduire significativement les pressions qui mettent en danger la résilience de nos écosystèmes. »*

L'après-midi a été consacrée au travail en atelier sur le thème : « Comment réduire les pressions des activités humaines sur les enjeux écologiques du Parc dans les 7 prochaines années ? ». L'objectif était de réfléchir à la déclinaison de la motion, votée le matin, en actions prioritaires assorties de cibles à atteindre à l'horizon 2030 sur trois grands thèmes :

- La réduction des sources de pollutions et rejets
- La réduction des impacts des usages et activités
- La réduction des pressions liées à l'aménagement et à l'entretien du littoral

40 actions prioritaires ont ainsi été listées et parfois déclinées en termes de cibles à atteindre et de leviers d'actions (ou moyens).

L'implication des membres du conseil de gestion, d'abord pour prioriser les actions proposées en atelier, puis pour appliquer à une feuille de route, sera primordiale pour aboutir à un projet de territoire ambitieux. Afin de faciliter cette implication, la feuille de route se verra être un outil que pourront appréhender et s'appropriier les membres du conseil de gestion, il proposera des ambitions évaluables à court, moyen et au terme du plan de gestion.

L'adoption d'une feuille de route d'une trentaine d'actions prioritaires à mener pour décliner la motion, assorties de cibles permettant de juger chaque année du chemin parcouru, est l'objectif visé en 2024.



Séminaire à mi-parcours - © Marie Morineaux / Office français de la biodiversité

## 4.5 / Susciter, développer ou participer à des projets

### Projet 18

#### Organisation d'un appel à projets

Pour le 8<sup>e</sup> appel à projets du Parc, les thématiques retenues par le conseil de gestion étaient les suivantes :

- La restauration et la mise en valeur des patrimoines matériel et immatériel d'intérêt culturel
- L'amélioration de la connaissance de la biodiversité marine et ses enjeux avec une priorité donnée à « l'écologie historique ». Cet aspect d'« écologie historique » était proposé pour la première fois. Il était attendu des éléments permettant d'apprécier l'évolution et les changements de biodiversité au cours du siècle dernier voire au-delà le cas échéant. Nos « références » pour apprécier les modifications du milieu sont souvent basées sur un pas de temps réduit lié à notre vécu, de l'ordre d'une génération. Cette « mémoire collective » est très réductrice et ne permet pas de prendre en compte l'ampleur des changements et de l'érosion de la biodiversité. Il s'agissait donc de rechercher, d'analyser et de comparer des éléments de biodi-

versité actuels au regard des données anciennes, comme par exemple d'identifier des espèces (populations, présence / absence, quantité, etc.) ou des habitats (présence / absence, répartition, superficie, etc.) considérés comme communs à une époque et devenus plus rares de nos jours voire disparus, ou encore la présence d'espèces de nos jours, non inventoriées par le passé.

En 2023, 17 candidatures ont été reçues et instruites et 11 projets ont été subventionnés à hauteur de 91 427 € (voir tableau), pour un montant total des projets évalué à 190 925 €. Sur les 4 projets présentés sur « l'écologie historique », un seul répondait aux critères fixés.

A noter que certains projets ont fait l'objet de complément de subvention par la Région Occitanie - Pyrénées- Méditerranée et le Conseil départemental des Pyrénées- Orientales dans le cadre de la synergie mise en place depuis 2019.

Thème	Titre	Organisme	Type d'organisme	Montant projet	Montant subvention
Patrimoine culturel	3 documentaires sur l'archéologie sous-marine	A cygni	Association	30 435,00	8 450
Patrimoine culturel	Restauration de la barque	Les amis de la Pierrette	Association	41 000,00	12 000
Patrimoine culturel	Film sur l'histoire de Port-Vendres	Docatimages	Association	22 180,00	4 750
Patrimoine culturel	Poursuite acquisition vidéo/ photo et animation autour de la restauration	Association Els Amies Del Pailebot Migu	Association	5 428,00	2 128
Patrimoine culturel	Restauration de la barque	Association Els Amies De La Barca Notre	Association	10 673,58	5 300
Patrimoine culturel	Action de formation pour mise en œuvre du gréement	SIVU Pailebot Miguel Caldentey	Collectivité territoriale	19 875,00	15 900
Patrimoine culturel	Réhabilitation local pour exposition	Association Bonança	Association	9 983,00	5 817
Patrimoine culturel	Film sur les phares d'Occitanie	Tech-Epaves-Editions	Entreprise	8 500,00	6 285
Patrimoine culturel	Expo et jeu sur les épaves 2 <sup>nd</sup> e Guerre Mondiale	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Épaves des Pyrénées- Orientales (ASPEPO)	Association	2 918,80	2 335
Patrimoine culturel	Motorisation électrique du « Libre penseur »	Granyotarem	Association	5802,00	3 681
Connaissances	Lier sur 140 ans collection animales et bibliographiques	Sorbonne Université	Université/ Laboratoire de recherche	34 130,00	24 781

## Projet 19

### Élaboration de propositions d'actions et/ou participation dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens

Le Parc / OFB est sollicité chaque année par divers organismes pour répondre à différents appels à projets sur les plans régional, national ou européen. En 2023, le Parc a été impliqué dans une demi-douzaine de projets différents dont :

- **RESMED** : Université de Barcelone et l'UPVD - CEFREM (Interreg POCTEFA)
- **SAUVAGE** : CIRED qui fait suite au projet SAFRAN
- **Futur-Obs** : Sorbone Université (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)
- **RiOMAR** : CEA - Laboratoire des sciences et du climat (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat »)
- **MPA4Sustainability** : DTU Aqua (Danemark) et CRIOBE (Financement Biodiversa)

## 4.6 / Accompagner, sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux environnementaux de leur territoire

### Projet 20

#### Aires marines éducatives : déploiement du dispositif

Une AME est un projet pédagogique et écocitoyen destiné aux écoles primaires et collèges. Durant l'année, les jeunes découvrent les enjeux environnementaux d'une zone littorale et réalisent des actions de protection du milieu choisies collectivement.

Le dispositif développé en 2023 comprend 7 AME de niveau primaire sur le littoral à Banyuls-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Cerbère, Leucate, Port-Vendres et Torreilles. Le parc a aussi initié des journées d'échanges entre AME et avec des aires terrestres éducatives.



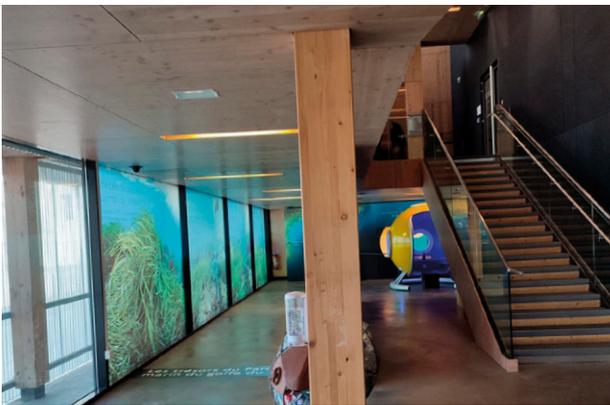
Aire marine éducative de Canet-en-Roussillon  
© Alizée Martin / Office français de la biodiversité

## Projet 21

### Equipement du Biodiversarium et d'Oniria

Le Parc naturel marin déploie différentes actions de marquage du territoire visant à le faire reconnaître du grand public ainsi qu'à accroître les connaissances générales de cette cible. Les actions mises en place comprennent notamment l'installation d'expositions dans des structures accueillant le grand public et les scolaires. La première exposition permanente installée est celle au Biodiversarium. Depuis sa création, cet établissement de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer (Sorbonne Université) réserve un espace au Parc naturel marin. Situé dans le hall d'entrée juste avant la billetterie, ce lieu est accessible gratuitement. La mise en place de l'exposition au Biodiversarium a débuté par un échange entre l'équipe du Biodiversarium, du Parc naturel marin et de la Réserve naturelle marine afin de déterminer les objectifs et intentions de ces différentes parties. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de rédiger le synopsis de l'exposition et de réaliser les croquis présentant l'exposition.

Exposition au Biodiversarium  
© Marie Morineaux / Office français de la biodiversité



Dès le début, une adaptation réduite de cette exposition a été pensée pour l'aquarium Oniria.

L'exposition au Biodiversarium se compose de trois différents espaces :

- Une entrée par la découverte des principaux écosystèmes retrouvés au sein du Parc :
  - D'immenses autocollants sur l'herbier de posidonie ont été installés sur les vitres donnant vers l'extérieur. Une photo esthétique d'un herbier a été retravaillée afin de présenter différents états de santé suivant les pressions humaines présentes sur le lieu.
  - Des panneaux agençant photos esthétiques des 5 principaux écosystèmes retrouvés au sein du Parc, une action menée par le Parc pour le préserver et un « bon geste » à adopter pour le grand public pour agir.
- Un sous-marin grandeur nature, au sein duquel deux personnes peuvent s'installer et découvrir les habitats de manière totalement immersive à l'aide d'un joystick et à la recherche de trésors : les espèces.
- L'exposition se termine par trois panneaux présentant les trois institutions : le Parc, l'Observatoire et la Réserve naturelle marine.

L'inauguration et l'ouverture au public a été réalisée début avril 2023. La déclinaison pour Oniria comporte une grande illustration du Parc (3 m de large sur 1,5 m de haut). Six petits écrans y sont intégrés pour découvrir les principaux habitats et écosystèmes. Ces expositions ont été entièrement pilotées et financées par le Parc naturel marin. Le montant total est d'environ 182 000 euros.

## Projet 22

### Sensibilisation et mise à l'eau des scolaires avec le Biodiversarium

Le projet pédagogique mené avec le Biodiversarium comprend la mise à disposition d'un agent à temps plein qui réalise deux interventions et pilote la mise en place d'une journée terrain. En 2023, 14 classes de primaires (CM1 et CM2 des Pyrénées-Orientales et de Leucate) ont participé à ce projet. La thématique de

l'année était les herbiers de posidonie. La sortie terrain, sur quatre jours différents, a compris une sortie en kayak depuis la plage de Bernardi (Port-Vendres) pour tous les élèves ainsi qu'une sensibilisation autour de stands. Le montant total est d'environ 182 000 euros.

# Communication et sensibilisation

Le Parc naturel marin déploie de nombreuses actions de communication et de sensibilisation. Ces dernières visent à 1/ sensibiliser et susciter l'engagement en améliorant les connaissances générales sur le milieu marin et en sensibilisant ; 2/ renforcer la notoriété et la reconnaissance du Parc naturel marin.

Afin d'améliorer les connaissances générales sur le milieu marin le Parc a :

- Créé et installé une exposition au Biodiversarium ainsi qu'une déclinaison à Oniria (axe 4, projet 21).
- Financé des projets au travers de son appel à projet annuel (axe 4, projet 18).
- Présenté l'exposition « Port-Vendres 1, reflet d'épave » dans différents lieux (axe 2, projet 1).
- Sensibilisé les personnes en possession de navires des enjeux associés aux ZMEL que le Parc a en gestion (présence sur le terrain et création de documents) (axe1, projet 6).
- Déployé la charte bateau bleu associée aux loueurs de bateaux (axe 4, projet 2).
- Accompagné les communes vers un nettoyage raisonné des plages, action incluant la création de documents de sensibilisation (axe 4, projet 8).

Afin de renforcer sa notoriété et sa reconnaissance, le Parc a déployé spécifiquement des actions vers le grand public, les membres du conseil de gestion et les scolaires :

- À destination du grand public :
  - Publication dans les médias : 77 articles publiés ont mentionné le Parc dont 37 dans le journal L'Indépendant.
  - Publication de 94 posts sur la page Facebook du Parc durant l'année (nombre d'abonnés a atteint 6 957 au 11 avril 2024).
  - Réalisation de vidéos publiées sur Youtube (et accessibles sur le site internet du Parc)
  - Mise à jour régulière du site internet du Parc
  - Participation à des événements dont parrainage d'événements, tenue de stands et pilotage d'événements (49 événements).
- À destination du conseil de gestion :
  - Lancement de la lettre d'information électronique du Parc
  - Organisation de deux journées prospectives pour le conseil de gestion à mi-parcours du plan de gestion.
- À destination des scolaires :
  - Déploiement des aires marines éducatives (axe 4, projet 20)
  - Déploiement du projet pédagogique en collaboration avec le Biodiversarium (OOB)



Stand du Parc au GreenNation  
© Léa Normand / Office français de la biodiversité

# Annexes

## Annexe 1 • Avis rendus

Intitulé	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Entité ayant rendu l'avis	Avis rendu par le Parc	Reco. / Réserves	Conclusion de l'Autorité administrative
Transfert de gestion de la ZMEL.	Mouillages	Commune Argeles sur Mer	18/01/2023	Directeur	Avis technique	Non	
Trophée IVARA	Manifestations sportives	LRMP FNPSA	16/03/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AR n°13-66 du 13/03/2023
AOT championnat régional de longue côte	Manifestations sportives	FF randonnée occitanie	27/01/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP n° DDTM/ SML/2023072-0001 du 13/03/2023
Renouvellement AOT METOXFISH	Campagnes scientifiques	CEFREM	06/02/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP n° DDTM/ SML/2023041-0001 du 10/02/2023
AOT raccordement ferme pilote éolienne flottante Eolmed	Ouvrages sous marins	HDI	22/02/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP n° DDTM/ SML/2023062-0001 du 03/03/2023
Renouvellement concession plage	Aménagements cotiers	Commune Canet en Roussillon	21/03/2023	Directeur	Avis technique	Non	
Renouvellement AOT : terrasse plage du Racou	Aménagements cotiers	Commune d'Argeles sur Mer	21/03/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2023170-0001 du 19/06/2023
Mondial du vent	Manifestations sportives	Mairie de Leucate	21/03/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP PREMAR 2023_064
Recherches archéologiques	Campagnes scientifiques	ARESMAR	28/03/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP PREMAR 2023_003-SML du 19/04/2023
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	LEUCATE JETSKI	13/04/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Renouvellement concession 4 épis	Aménagements cotiers	SAINT CYPRIEN	17/04/2023	Directeur	Avis technique	Non	
3 concours pêche	Manifestations sportives	THON CLUB DU ROUSSILLON	04/04/2023	Directeur	Avis technique		
5 Mouillages individuels Fourat	Aménagements cotiers	Demandes individuelles	17/04/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2023194-0001 à 0005 du 13/07/2023
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	ST CYP JET EVASION	17/04/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	JET AVENTURE 66	19/04/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	SAS AJMML	27/04/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Sculptures sur sable CANET	Autre	M Michal Kadlec	25/04/2023	Directeur	Avis technique		

Intitulé	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Entité ayant rendu l'avis	Avis rendu par le Parc	Reco. / Réserves	Conclusion de l'Autorité administrative
2 Mouillages individuelles Ste chaterine	Aménagements cotiers	Demandes individuelles	23/05/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2023151-0002 du 31/05/2023
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	Base PUREMOTION	23/05/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours de pêche	Manifestations sportives	ACTINAUTIC	22/05/2023	Directeur	Avis technique		
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	Base Aloha Jet	23/05/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours de pêche au gros	Manifestations sportives	ACTINAUTIC	22/05/2023	Directeur	Avis technique		
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	NEW LUXURY JET	23/05/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	ARL Aqua Loisirs	23/05/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Concours de pêche au gros	Manifestations sportives	Club de peche Palangrotte	24/05/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT 2 dispositifs d'amarrage Alice Robert	Aménagements cotiers	GS3PO	02/06/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP 172/2023 du 9/06/2023
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	SAS PARADISE JET	02/06/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Agrément randonnée VNM	Manifestations sportives	EURL BARCAJET	02/06/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT mouillage individuel	Mouillages	CAP CERBERE	20/06/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2023251-0003 du 08/09/2023
Renouvellement concession 4 épis 2 brises lames	Aménagements cotiers	Perpignan méditerranée Metropole	03/07/2023	Directeur	Avis technique	Non	
Déclaration IOTA station de désalinisation	Aménagements cotiers	CCI	06/07/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP DREAL/DMCC 2023-216-001
AOT festivals Deferlante et Electrobeach	Autre	Commune du Barcares	20/06/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2023185-0001 du 27/06/2023
Renouvellement AOT pompage	Autre	Le Floride - Barcares					AP DDTM/ SML/2023356-0001 du 22/12/2023
AOT dragage du Bourdigou	Travaux portuaires	Perpignan Méditerranée Metropole	10/08/2023	Directeur	Avis technique	Oui	Demande compléments
Concours pêche au gros	Manifestations sportives	Gruissan Thon club	17/07/2023	Directeur	Avis technique	Oui	

Intitulé	Type d'activité	Pétitionnaire	Date de l'avis	Entité ayant rendu l'avis	Avis rendu par le Parc	Reco. / Réserves	Conclusion de l'Autorité administrative
Avis technique mouillage individuel Cap plongee cerbere	Manifestations sportives	Club pongee cap cerbere	17/07/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2023251-0002 du 08/09
Révision du schéma départemental de gestion cynégetique	Autre	Fédération départementale des chasseurs					
Renouvellement AOT complexification des récif artificiel	Campagnes scientifiques	CEFREM	10/08/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2023349-001 du 15/12/2023
Déclaration IOTA - quai des pêcheurs	Travaux portuaires	Banyuls-sur-Mer	28/09/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT mouillage individuel	Aménagements cotiers	Didier Requena	26/09/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2024032-001 du 1/02/2024
Renouvellement autorisation assainissement Collioure Port-Vendres	Autre	CCACVI	03/11/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
AOT fête des Vendanges	Autre	Banyuls-sur-Mer	20/09/2023	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2023269-001 du 26/09/2023
AOT Alimentation aquarium	Autre	SPL SILLAGES	19/10/2023	Directeur	Avis technique	Oui	
Transfert ZMEL digue Cerbere	Aménagements cotiers	Cerbere	15/11/2023	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2024087-001 du 27/03/2024
Renouvellement AOT mouillage individuel	Aménagements cotiers	Jacques Cosson					
AOT METABOLOPORT	Mouillages	CEFREM	15/01/2024	Directeur	Avis technique	Non	AP DDTM/ SML/2024018-001 du 18/01/2024
AOT SUSHIMED	Campagnes scientifiques	IFREMER	15/01/2024	Directeur	Avis technique	Non	
AOT Expo photo	Autre	Mairie Argeles sur Mer	10/01/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DDTM/ SML/2024026-001 du 26/01/2024
Declaration IOTA osmoseur et station de traitement des eaux	Travaux portuaires	Commune de Leucate	24/01/2024	Directeur	Avis technique	Oui	AP DREAL/DMCC 11-2024-001 du 20/02/2024

## Annexe 2 • Bilan des actions Natura 2000 année 2023

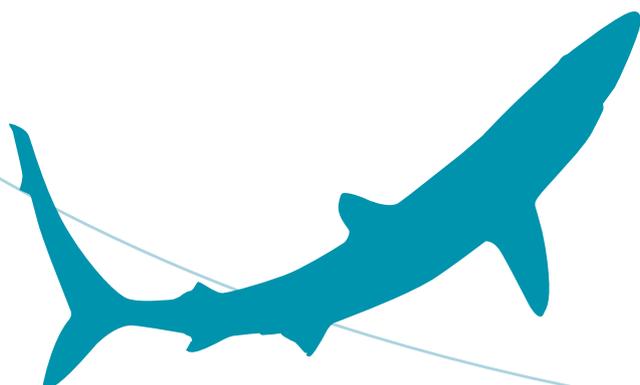
Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement OFB année 2023	Autre cofinancement	Montant cofinancement	Temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Expertise et veille écologique	étude scientifique/ connaissance	2023	- €			230 jour(s)	- €
FR9101493 FR9101482 FR9102012 FR9102013	Expertise et veille écologique	étude scientifique/ connaissance	2023	- €			230 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Suivi de la megafaune et des activités anthropiques	suivi	2023	19 534 €			127 jour(s)	19 534 €
FR9101482	Evaluation de l'état écologique par l'EBQI	suivi	2023	- €			77 jour(s)	- €
FR9101482	Suivi de la floraison des herbiers de posidonies	suivi	2023	- €			16 jour(s)	- €
FR9102016	Amélioration de la connaissance sur les récifs profonds	étude scientifique/ connaissance	2023	104 377 €			33 jour(s)	104 377 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	mesure de gestion	2023	47 062 €			10 jour(s)	47 062 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Manifestations grand public et déploiement d'action de sensibilisation	information/ sensibilisation/ communication	2023	17 000 €			35 jour(s)	17 000 €
FR9101482	Education auprès des scolaires	animation	2023	70 938 €	Sorbonne université (Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer / Biodiversarium)	30 402 €	21 jour(s)	101 340 €
FR9101482	Panneaux Parc / Réserve à Peyrefites	information/ sensibilisation/ communication	2023	3 519 €			2 jour(s)	3 519 €
FR9101482 FR9102016 FR9102018	Fête de la Nature	animation	2023	1 620 €			8 jour(s)	1 620 €

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement OFB année 2023	Autre cofinancement	Montant cofinancement	Temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101482 FR9102012 FR9102013 FR9102016 FR9102018	Expositions permanentes	information/sensibilisation/communication	2023	19 815 €			40 jour(s)	19 815 €
FR9101482 FR9112034 FR9102012 FR9112035	Déploiement d'aires marines éducatives (AME), réflexion et mise en oeuvre de mesures de gestion des AME	information/sensibilisation/communication	2023-2024	23 000 €	Communes de Banyuls-sur-mer, Port-Vendres, Cerbère, Canet-en-Roussillon, Leucate, Torreilles, Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée Agglo, Conseil Départemental 66, Associations LabelBleu et Nostra Mar, Coopératives scolaires et association parents d'élèves des écoles primaires, Service Départemental Jeunesse et Sports (DJES) 66	43 184 €	60 jour(s)	66 184 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013	Suivi des déchets sur les plages, déchets flottants et déchets présents sur les fonds marins	étude scientifique/connaissance	2023	- €			54 jour(s)	- €
FR9101482	Suivi et gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités (enlèvements des filets perdus)	mesure de gestion	2023	6 611 €			73 jour(s)	6 611 €
FR9101482	Gestion des mouillages écologiques	mesure de gestion	2022	40 000 €			35 jour(s)	40 000 €
FR9101482	Gestion des mouillages organisés de la baie de Paulilles (mesures compensatoires)	information/sensibilisation/communication	2022	- €			100 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Réflexion sur la mise en place de zone de protection forte	animation	2022-2023	53 531 €			65 jour(s)	53 531 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035	Surveillance et police	surveillance/police	2022	- €			115 jour(s)	- €

Site(s) concerné(s)	Libellé de la mesure	Nature/type	Durée	Financement		Montant cofinan- cement	Temps agents tot	Montant total de la mesure
				OFB année 2023	Autre cofinancement			
FR9102016	Caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons	étude scientifique/ connaissance	3 ans	422 400 €			45 jour(s)	422 400 €
FR9101493 FR9101482 FR9102013	DYNATC et NETTPLAGE	information/ sensibilisation/ communication		- €			20 jour(s)	- €
		étude scientifique/ connaissance	2023	1 378 €			42 jour(s)	1 378 €
		animation		- €			4 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035	Sensibilisation des pêcheurs de loisir aux bonnes pratiques : campagne sensipeche sur le terrain et distribution d'outil dans les points relais	information/ sensibilisation/ communication	2023	3 000 €			5 jour(s)	3 000 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Elaboration d'une campagne de déploiement de la nouvelle réglementation encadrant les prélèvements de la pêche de loisir sur le Parc	information/ sensibilisation/ communication	2023	- €		11 437 €	70 jour(s)	11 437 €
FR9102012	Mission de cartographie des engins de pêche perdus avec un sonar	suivi	2023- 2024	4 000 €			38 jour(s)	4 000 €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013	Suivi d'espèce non indigène : callinectes sapidus	suivi	2023	- €			6 jour(s)	- €
FR9101482 FR9101493 FR9102012 FR9102013 FR9112034 FR9112035 FR9102016 FR9102018	Diffusion presse, réseaux sociaux et site web	information/ sensibilisation/ communication	2023	- €			33 jour(s)	- €
<b>Total</b>				<b>837 784,93 €</b>		<b>85 023 €</b>	<b>1394 jour(s)</b>	<b>922 808 €</b>

### Annexe 3 • Par la commune d'Argelès-sur-Mer

Site(s) concerné(s)	libellé de la mesure	nature/type	durée	temps agents tot	Montant total de la mesure
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	animation	2023	89 jour(s)	55 800 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	mesure de gestion	2023	36 jour(s)	12 000 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	surveillance/ police	2023	38 jour(s)	- €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	étude scientifique/ connaissance	2023	33 jour(s)	10 270 €
FR9101493	Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »	information/ sensibilisation/ communication	2023	27 jour(s)	3 000 €
<b>Total</b>				<b>223 jour(s)</b>	<b>81 070 €</b>



## Annexe 4 • Composition du conseil de gestion

référence de l'arrêté préfectoral conjoint n°334/2022 du 17 novembre 2022 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

### Collège de l'Etat

DIRM

DREAL

DRAC

DDTM

Commandant de zone maritime

### Collège des collectivités territoriales

Organisme

Titulaire

Suppléant

CR Occitanie

Mme Agnes LANGEVINE

M. Christophe MANAS

CD66

Mme Hermeline MALHERBE

M. Nicolas GARCIA

CD11

M. Francis MORLON

M. Didier ALDEBERT

Communauté Urbaine PMM

M. Marc MEDINA

M. Robert VILA

CC Albères C V Illibéris

M. Antoine PARRA

M. Aimé ALBERTY

CC Sud Roussillon

Mme Nathalie PINEAU

M. Jacques FIGUERAS

Leucate

Mme Marie BRETON

M. Lucas JAULENT

Barcarès

M. Alain FERRAND

M. Marie-Laure GUIRADO

Torreilles

Mme Cécile MARGAIL

Mme Virginie PORTELS

Sainte Marie la Mer

M. Edmond JORDA

M. Nicolas FIGUERES

Canet en Roussillon

M. Stéphane LODA

M. Jean-Marie PORTES

Saint Cyprien

Mme Katia ROMAGOSA

M. Jean ROMEO

Elné

Mme Annie PEZIN

Mme Sylvaine CANDILLE

Argelès-sur-Mer

Mme Julie SANZ

M. Didier LAFOND

Collioure

M. Jean-Pierre GILLERY

M. Joël BOUSCARRA

Port-Vendres

M. Gregory MARTY

M. Gabriel FERNANDEZ

Banyuls sur Mer

M. Jean-Michel SOLÉ

M. Guy VINOT

Cerbère

M. Christian GRAU

M. Jérôme CANOVAS

### Collège des gestionnaires d'espaces naturels protégés

Organisme (abrégié)

Titulaire

Suppléant

Repr. Gestion. RNMCB

MME Martine ROLLAND

Mme Madeleine GARCIA VIDAL

Synd. mixte de gestion du PNR-Narbonnaise

M. Didier CODORNIUO

M. Benjamin ASSIE

Collège des professionnels		
Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
CRPMEM Occitanie	M. Bernard PEREZ	Un représentant
CIDPMEM 66/11	M. Manuel MARTINEZ	Un représentant
Prud'homie de Leucate	M. Loïc DAVID	Un représentant
Prud'homie de Saint-Laurent-de-la Salanque	M. Marc ALBERNY	M. Stéphane ROSES
Prud'homie de Collioure-Saint Cyprien	M. Olivier DURIETZ	M. Lilian MARTINEZ
SR Conchy	M. Théo BONIFACE	M. Patrice LAFONT
Association Méditerranéenne des organisations de producteurs (AMOP)	Mme Perrine CUVILLIERS	M. Bertrand WENDLING
Chambre d'Agri. du Roussillon	M. Laurent BARREDA	M. Brice CASSAGNES
CCI - Perpignan/66	M. Marc BADIA	M. André JOFFRE
ADT 66	Mme Aude VIVES	M. Remy VERNIER
FNEAPL	M. François POCH	M. Damien BRASSART
GS3PO	M. Thierry BOUTHORS	M. Alain MAYER
Asso. des Armateurs privés fr	M. Guilhem HUBERT	M. Yoan SALOMON
UVPO	M. Serge PALLARES	M. Marc BERNADI
PRO-QUA-PORT		

Collège des usagers		
Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
FNPPSF	M. Jean-Claude HODEAU	M. Jean MITSIALIS
FFPM	M. Jean-Marie PEREZ	M. Serge HOSTALLIER
FFESSM	M. Pierre DUNAC	M. Eric DELMAS
Comité rég. FFV	M. Jacques DOUAY	M. Vincent GHORIS
FNPSA	M. Jean-Marie RAY	M. Jean-Bruno GURRIERI
Comité rég. FF motonautique	M. Eric FALGARONNE	M. Patrick MORANA
GA.PA.MAR	M. Jacques ROCHER	M. Alain SIRE

**Collège des associations de protection de l'environnement**

Organisme (abrégé)	Titulaire	Suppléant
<b>ASAME</b>	Mme Raymonde LECOMTE	M. Jean-Marie MARCASSIN
<b>Com. de cons.de la nature PO</b>	M. Franck LARTAUD	M. Pascal ROMANS
<b>GOR</b>	M. Joseph HIARD	Mme Roselyne BUSCAIL
<b>Asso. Charles Flahault</b>	M. Bruno VOLAND	M. Jean-Marc LEWIN

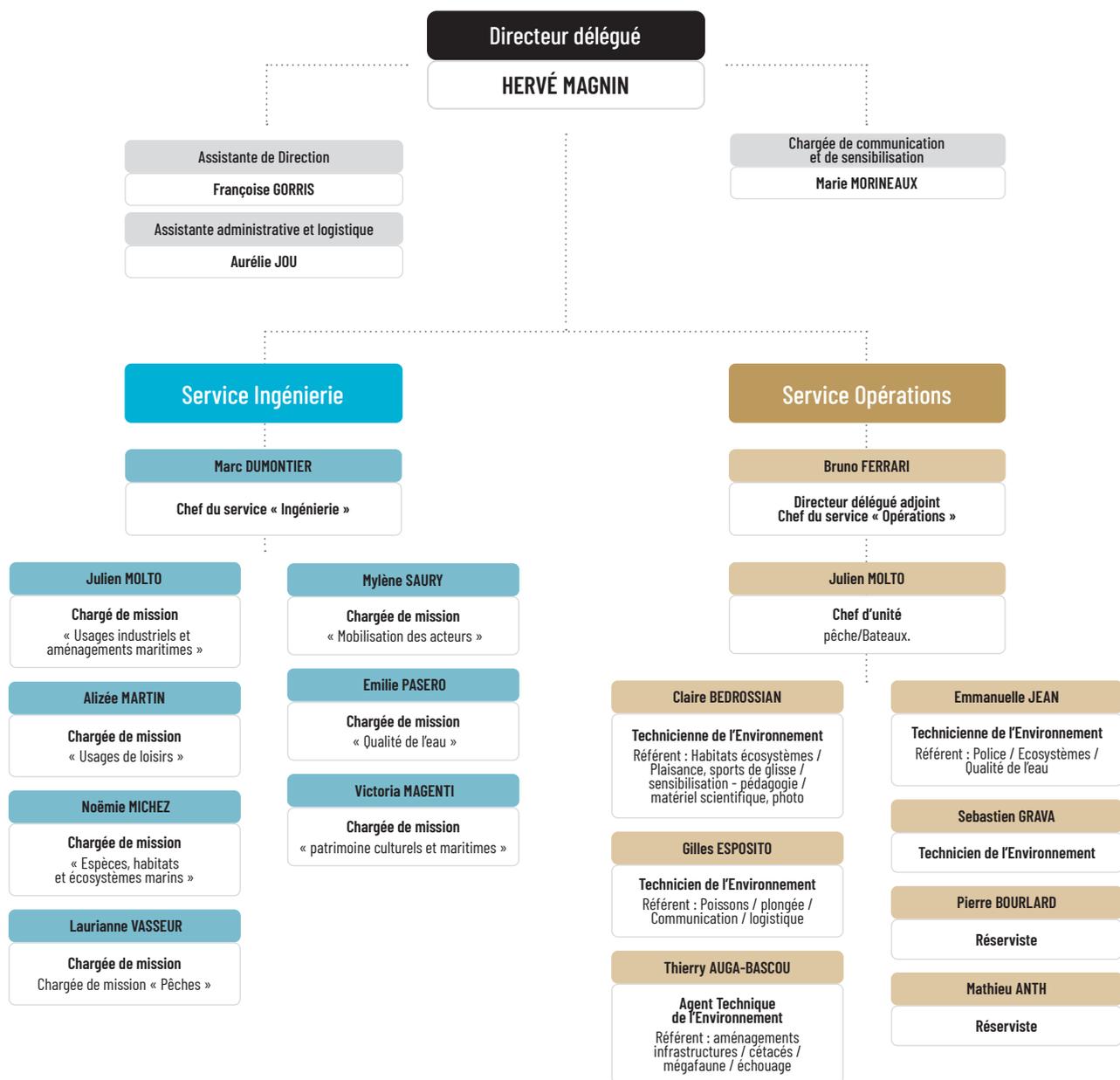
**Collège des personnalités qualifiées**

Organisme (abrégé)	Titulaire
<b>OOB</b>	M. Yves DESDEVISES
<b>IFREMER Station Sète</b>	Mme Maria RUYSSSEN
<b>CEPRALMAR</b>	M. Loïc LINARES
<b>UPVD</b>	M. Philippe LENFANT
	M. Nicolas ROBIN
<b>Conservatoire du littoral</b>	M. Cédric BOHUN
<b>Pays Pyrénées-Méditerranée</b>	Mme Nathalie REGOND PLANAS
<b>Intuitu personæ - Préfet des PO</b>	Mme Frédérique VIARD
	Mme Catherine PIANTE
<b>Intuitu personæ - Préfet de l'Aude</b>	M. Daniel ARMISEN

**Commissaires du Gouvernement**

- Préfet des Pyrénées-Orientales**
- Préfet maritime de la Méditerranée**

## Annexe 5 • Organigramme





### Parc naturel marin du Golfe du Lion

2 impasse Charlemagne  
66700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20  
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

Le rapport d'activités 2023  
du Parc naturel marin du golfe du Lion  
a été approuvé par le conseil de  
gestion le 10 septembre 2024



[www.parc-marin-golfe-lion.fr](http://www.parc-marin-golfe-lion.fr)